

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 3 mai 2022**

Date : Mardi 3 mai 2022

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Bonjour à toutes et à tous. Il est 18 h 32 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Bienvenue aux élus et bienvenue au public. Quelques mots d'introduction très rapides, mais notamment pour revenir sur la séquence des élections présidentielles. Je voudrais, en tant que maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, remercier toutes celles et ceux qui ont participé au bon déroulement du scrutin et donc, en premier lieu, les agents de la mairie d'arrondissement, les élus, les membres des partis politiques et puis les assesseurs citoyens. Je crois que c'est un vrai engagement de tenir un bureau de vote toute la journée du dimanche, c'est un engagement en termes de temps, en termes d'énergie et c'est absolument vital pour la démocratie, donc, vraiment, merci à toutes et tous qui se sont mobilisés. Et puis, j'en profite aussi pour lancer un appel puisque nous avons bientôt des scrutins pour les législatives, les 12 et 19 juin et donc, à nouveau, il nous faudra une mobilisation citoyenne des élus et des partis politiques dans ces bureaux de vote.

Ça a aussi été l'occasion d'éprouver notre nouvelle carte des bureaux de vote puisque nous avons trente-huit bureaux, nous sommes passés à quarante-cinq. On a fait notre maximum pour que l'information passe. Alors, évidemment, pendant le premier tour, il y a eu quelques personnes qui cherchaient leur bureau de vote, mais finalement, tout est rentré dans l'ordre au deuxième tour et désormais, tout le monde sait où voter dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

La participation aux élections présidentielles est toujours un petit peu plus élevée qu'aux autres élections, mais on note quand même les 28 % d'abstention au second tour et donc, ça doit nous encourager, je crois, toutes et tous, à continuer à faire des actions citoyennes au nom de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement et à continuer à demander aux gens de s'impliquer, de saisir leur destin et d'aller porter leur voix aux élections puisque c'est comme ça que l'on peut faire société. Et puis, à titre personnel, je me satisfais que le 7<sup>e</sup> arrondissement, comme l'ensemble de la ville de Lyon, ait dit un « non » très ferme et très massif à l'extrême droite qui était présente au second tour une nouvelle fois.

Toujours au sujet de la démocratie, je voulais dire quelques mots sur le budget participatif de la Ville de Lyon qui est en cours. On en est à la phase de dépôt des projets sur la plateforme, et puis, si vous voulez ne pas simplement déposer votre projet personnel dans votre coin, si vous avez des questions, si vous voulez une sorte d'émulation autour des projets, la ville propose ce que l'on appelle les « Ateliers d'émergence du budget participatif ». Le prochain est ce samedi, le 7 mai, à la Maison de la Guillotière ; celui d'après, c'est le 21 mai de 14 h 00 à 16 h 00, Place Jules Guesde ; et puis le dernier sera le 9 juin à 18 h 30 à la Maison du projet Gabriel Péri qui se situe Rue Gilbert Dru et je pense que ça sera l'une des premières fois où elle recevra du public.

Je voulais aussi dans cette introduction vous inviter toutes et tous cordialement à la Fête du 7<sup>e</sup> que l'on a appelé sobrement « 7 en fête ». Je crois que ça avait déjà été utilisé par nos prédécesseurs pour d'autres fêtes d'arrondissement, mais effectivement, ça correspond bien et puis ça répond à une demande qui nous avait été formulée par le Conseil de la Vie Associative et Locale il y a un an et demi. Je crois que c'était une question qui nous avait été adressée par Monsieur QUERRIEN qui nous demandait si à l'occasion des 20 ans des conseils de quartier nous pourrions faire une fête du 7<sup>e</sup> arrondissement et donc, on s'y est plié. On a eu plusieurs comités de pilotage qui impliquaient les conseils de quartier et les structures

d'éducation populaire, et donc le 21 mai, on aura une fête dans tout l'arrondissement avec cinq lieux notables :

- La Place Mazagran, la Place Jules Guesde et la Place Jean Jaurès où il y aura beaucoup d'animations proposées par les structures d'éducation populaire de l'arrondissement ;
- Il y aura aussi un événement musical au Parc Blandan ;
- Et puis un marché des créateurs au niveau du jardin des Girondins.

J'espère que ça créera à nouveau des liens dans notre arrondissement.

Et puis, un événement aussi qui arrive et qui est peut-être moins festif, mais tout aussi important, puisque la mémoire est essentielle, je voudrais signaler la commémoration du 8 mai 1945 qui aura lieu samedi matin à 10 h 30 dans la cour du Centre Berthelot.

Voilà les quelques petites informations que je voulais vous donner en ce début de séance.

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Eugénie WIBER**

Mme LA MAIRE : Je vous propose que nous passions à la désignation de notre secrétaire de séance et je propose le nom d'Eugénie WIBER. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce qu'Eugénie soit notre secrétaire de séance ? Madame WIBER, vous pouvez procéder à l'appel, je vous en prie.

- **Appel nominal**

#### **PRÉSENTS :**

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, M. MIACHON DEBARD, Mme WIBER, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. CHIHI, M. BOSETTI (sauf lors des points n°19, 20 et 21), Mme DE LAURENS, Mme HENOCQUE, M. MONOT, M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme DESRIEUX, Mme BREUIL (sauf lors du point n°33)

#### **EXCUSÉS :**

M. MICHAUD  
Mme PECOURT  
M. DOSSUS  
Mme RAMIREZ

#### **POUVOIRS À :**

M. CHIHI  
M. VOITURIER  
Mme DUBOT  
Mme WIBER

**ABSENTS :** M. SECHERESSE, Mme PEILLON

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame WIBER. Maintenant, je vous propose d'adopter le compte-rendu du précédent conseil d'arrondissement.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022**

Mme LA MAIRE : C'était la séance du 15 mars. Est-ce que ce compte-rendu appelle des remarques ou des observations ? Non, je le sou mets donc à vos voix.  
Qui vote contre ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Désormais, nous allons passer à notre ordre du jour et donc, comme d'habitude, sauf la dernière fois puisque les porteurs ne pouvaient pas être présents, nous allons écouter les questions qui nous sont posées par le Conseil de la Vie Associative et Locale. Deux questions lors de chaque conseil d'arrondissement. Je rappelle que ces questions peuvent soit s'adresser à la mairie du 7<sup>e</sup>, auquel cas, les élus répondent à la question, soit au maire de Lyon sous forme de question écrite et donc, nous délibérons ensemble la question écrite au maire de Lyon, nous lui transmettons et il doit ensuite répondre au Conseil de la Vie Associative. Et c'est d'ailleurs le cas de la première question qui nous est posée par Monsieur RODRIGUEZ sur la question des possibles créations de tiers lieux. C'est une question qui est adressée au maire de Lyon, mais dont nous allons quand même débattre en conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup>. Je vous cède la parole, Monsieur RODRIGUEZ.

### **1- Saisine du CVAL : soutien possible de la Ville aux projets de création de tiers lieux – question au maire de Lyon**

Rapporteurs : Antoine RODRIGUEZ / Boris MIACHON DEBARD et Aurélie GRIES

M. RODRIGUEZ : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, en Conseil de la Vie Associative, on a soulevé une problématique concernant les locaux pour les associations et notamment, au-delà des associations pour tout regroupement collectif entreprise, économie sociale et solidaire qui cherchait à intégrer des locaux pour porter des projets culturels et médico-sociaux. Suite à des démarches engagées au printemps 2021, on s'est rendu compte que c'était une sorte d'usine à gaz pour avoir des réponses par rapport à cette demande de locaux.

En ayant rencontré d'autres acteurs de la vie associative, on s'est rendu compte que cette saisine, cette problématique, elle ne date pas d'aujourd'hui, ça fait déjà un petit moment et on nous a également répondu à l'époque qu'il allait y avoir une sorte de recensement du patrimoine architectural lyonnais, de façon à répondre à nos questions. Effectivement, aujourd'hui, cette saisine, je pense qu'elle est plus dirigée vers la mairie de Lyon, à savoir : Comment répondre justement à ces besoins qui sont assez importants ? Pour vous donner un exemple, le projet porté par le collectif dont je fais partie est un projet où nous voulions récupérer un bâtiment qui est situé Rue Marcel Mérieux, qui est un bâtiment d'architecture Tony Garnier, donc qui est inscrit dans le patrimoine architectural lyonnais, et l'on voulait venir récupérer ce bâtiment pour le remettre aux normes ERP et PMR, de façon à pouvoir accueillir plus de monde pour les associations qui y sont déjà présentes, telles que les Restos du Cœur ou encore des associations sportives. Malheureusement, quand on a porté cette problématique en leur expliquant qu'on arrive en tant qu'acteur privé pour apporter aussi des solutions financières face à une rénovation de travaux, etc., tout en conservant les associations dans les locaux à titre gratuit et pour vous proposer un projet culturel et médico-social en apportant de nouvelles associations culturelles et de nouvelles associations médico-sociales, qu'en est-il ? Aujourd'hui, on nous a répondu : « Ce local est déjà occupé par des associations. Merci ». C'est un peu ça la problématique, d'autant plus que quand on a aussi des échanges par rapport à d'autres locaux existants et que la réponse, c'est : « Oui, ces locaux seront à dispositions des associations, mais on ne sait pas quand, parce qu'il faut financer les travaux », c'est un peu le chat qui se mord la queue. Nous, on arrive en tant que porteur de projet avec des solutions justement face à ces problématiques-là, comment on fait ? Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous pour votre question. Évidemment, on la transmettra au maire de Lyon, mais avant, je voudrais quand même que les adjoints d'arrondissement vous apportent quelques éclaircissements. Pas forcément sur la situation du local Mérieux, mais peut-être un peu plus sur comment on aborde la question de manière globale. Ça sera une réponse à deux voix : d'abord Monsieur MIACHON DEBARD, en tant qu'adjoint à l'urbanisme et notamment au patrimoine ; et puis Madame GRIES, en tant qu'adjointe à la vie associative.

Et puis, si vous avez quelque chose à rajouter, Monsieur RODRIGUEZ, vous aurez la parole ensuite. Monsieur MIACHON DEBARD.

M. MIACHON-DEBARD : Bonjour à toutes et tous. Bonsoir, Monsieur RODRIGUEZ. D'abord, merci pour le partage de votre témoignage. Je ne vais pas dire qu'on le découvre, en vérité, c'est une problématique que l'on partage complètement avec vous. Et d'ailleurs, c'est un peu dans ce sens-là qu'ira la réponse, vous m'excuserez, un petit peu carrée, mais je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler, nos portes seront ouvertes, pour qu'on ait de l'échange, même si à un moment, il ne faut pas que l'échange se transforme en frustration, il faut aussi que l'on se donne des éléments les uns, les autres pour qu'on ne soit pas inlassablement en train de vous dire : « Passez boire le café, nous allons vous expliquer comment il n'y a pas de solutions ». Ce n'est pas du tout l'idée. Tout d'abord, je vous remercie de la question, parce qu'elle soulève des problématiques qui me sont également personnellement très chères. À moi, mais également à beaucoup de mes collègues qui sont ici.

Lyon est une grande ville, c'est une ville qui est en permanence en mutation et il n'est pas besoin d'être l'adjoint à l'urbanisme pour se rendre compte et constater que de nouveaux immeubles sortent régulièrement et qu'en parallèle, d'autres sont abandonnés, tout du moins déperissent, parce qu'il y a toujours un propriétaire derrière, se vident et attendent de nouvelles vies et attendant de laisser place à un nouveau morceau de la ville.

Et si ce cycle est naturel et n'est pas propre qu'à Lyon, il nous est insupportable de constater la vacance de quatre murs et un toit, quand on sait tous les besoins qui sont dehors. Vous en avez cité quelques-uns, mais je vous le dis sans détour, le premier des besoins et qui nous préoccupe nous, c'est aussi la question du logement. C'est la question du logement social, du logement d'urgence, du logement qui nous permette de mettre à l'abri des gens qui sont à la rue et vous constaterez comme nous qu'il y a beaucoup trop des nôtres qui sont à la rue. Et on peut se le dire aussi, on partage tous l'actualité que l'on est en train de voir, notamment internationale, on sait que l'on a une responsabilité collective et qu'elle va s'empirer ces prochains mois et ces prochaines années.

Nombre d'élus qui siègent ici sont issus du milieu associatif et militant, et je me rappelle très bien des premiers mois que l'on a passés ici dans notre mandat et qui ont été marqués par une obsession d'avoir la liste, la fameuse liste. Il y avait une liste du patrimoine vacant de la ville. Tout le monde la cherchait et on l'a eue après un temps qui m'a semblé éternel, mais en même temps, c'est aussi parce que le travail n'avait pas été fait avant, il a fallu faire un gros travail de recensement. Ça ne partait pas de rien, on ne va pas non plus jeter la pierre, mais Lyon étant une grosse ville, il y a des grosses infrastructures et donc, il faut un grand recensement. Et, malgré tout, entre le besoin et cette liste-là, le décalage est énorme. En vérité, elle ne pèse pas bien lourd, notre liste du patrimoine vacant à Lyon. Il en existe, c'est vrai, mais elle ne pèse pas bien lourd. Assez rapidement, on a compris qu'on ne pouvait pas que se reposer sur le patrimoine municipal, le patrimoine public, et je me suis personnellement lancé dans une étude systématique de tous les nouveaux projets urbains et notamment privés d'où tous les permis de construire que l'on délivrait pour nous assurer qu'il n'y avait pas des logements, des biens qui allaient rester le temps de l'urbanisme beaucoup trop longtemps vides. Ça a demandé de convaincre et je continue régulièrement d'essayer de convaincre de nombreux propriétaires de passer des conventions avec des associations qui sont agréées pour faire de l'accueil temporaire, de l'accueil d'urgence. Il vaut mieux, à mon sens, ces conventions-là plutôt que de murer des maisons et de sécuriser avec des caméras des petites maisons isolées dans notre arrondissement.

Malheureusement, il faut quand même se partager les mauvais constats qui sont lourds pour deux raisons, en particulier sur notre arrondissement. D'abord, il y a un manque de vision de nos prédécesseurs, mais j'ai envie de dire relativement éloigné en politique, d'une vision de réserve foncière. Et ça, je pense que ça peut être partagé et il faut y remédier dans les prochaines années. Le foncier a pris une valeur extrême dans les grandes villes, dans les métropoles sous pression et j'ai envie de dire que c'était anticipable, ça n'a pas été anticipé et aujourd'hui, nous nous retrouvons avec des prix de foncier qui sont insoutenables, également pour nous, pour arriver à faire émerger des projets que nous avons, des projets que nous

essayons de financer, mais où l'on manque de ressources foncières, notamment pour des salles mises à disposition pour les collectifs, pour les associations, des salles polyvalentes, et pour ce que je disais tout à l'heure, tout ce qui est accueil, entre autres, d'urgence pour les plus démunis. Le deuxième élément qui pèse sur notre arrondissement et plus spécifiquement à Gerland, parce que Gerland, c'est les anciennes usines, il y en a encore un certain nombre, mais c'est la frustration d'avoir de grands espaces qui mutent, qui se libèrent et qui ont pour autant une situation de pollution du sol qui empêche tout accueil, même temporaire, dans ces sites qui nous semblent grands et quand on passe devant, on se dit : Bon Dieu, pourquoi on laisse ces grands sites vides alors qu'il y a tellement de choses à faire dehors. Ce poids de la pollution à Gerland est extrêmement important dans le processus dont on est en train de parler. Malgré tout, nous nous obstinons, et la transformation de l'ancien commissariat qui est juste ici en est un très bon exemple, il n'est pas question de le laisser vide. C'est un très bon exemple sur lequel on compte continuer sur cette voie, et nous avons eu récemment la confirmation que les quatre parcelles, pour mes collègues, je ne sais pas si vous vous rappelez, dans les derniers conseils, nous avons acquis au titre de la municipalité des parcelles en prévision de faire de la réserve foncière qui nous amènerait à deux endroits à faire, à terme, des espaces verts à Gerland et agrandir des squares. Le temps que cette transformation se fasse, que l'on récupère les autres parcelles nécessaires, ce sont des parcelles qui sont sous propriété publique et en même temps vides. Nous avons eu la confirmation qu'elles sont désormais à l'étude, ces parcelles, pour qu'elles soient utilisées, qu'on n'en laisse aucune vide -que ça soit les biens construits ou les surfaces non construites qui sont autour- pour mettre à disposition, comme je le disais tout à l'heure, d'abord pour l'accueil d'urgence et également pour l'accueil de collectifs, notamment culturels.

Voilà, rapidement, Monsieur RODRIGUEZ, vous nous interrogez sur notre possible soutien, j'espère vous avoir convaincu de notre total engagement.

M. RODRIGUEZ : Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Monsieur RODRIGUEZ, on va peut-être laisser Madame GRIES compléter et puis je vous donnerais la parole. Allez-y, Madame GRIES.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Monsieur RODRIGUEZ, je vous remercie pour cette question forte intéressante. Je compléterais les propos de Monsieur MIACHON DEBARD. Vous avez raison, construire les transitions, mais surtout nos transitions, est l'un des plus grands enjeux de notre siècle, qu'elles soient sociales, politiques ou environnementales. Si nous prenons en compte le fait que la désindustrialisation des territoires urbains a laissé des traces à Lyon, notamment dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, et que le 7<sup>e</sup> arrondissement est le deuxième arrondissement enregistrant le plus d'associations et le plus de créations d'associations sur la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, le sujet des tiers-lieux, transitoires ou non, est un sujet essentiel. Il nous interroge sur la manière de concevoir ou de reconcevoir les projets d'aménagement du territoire et de revitalisation des espaces mis à l'arrêt. Les tiers-lieux sont aussi de bons moyens de réactiver la vie locale, vous l'avez dit, de s'adapter aux publics, aux usages en développant leur mixité, et donc de participer à la fabrique de la cité en la transformant en un laboratoire social de la ville de demain.

C'est dans cette dynamique que nous avons créé en janvier 2021 le Conseil de la Vie Associative dont l'un des objectifs est de favoriser la dynamique et la solidarité inter-associative et inter-structure en encourageant les démarches de partage, de coopération, de co-construction, voire de mutualisation, sur des projets rassemblant les énergies des acteurs locaux ; votre projet s'inscrit totalement dans cet objectif.

Ce conseil comporte plusieurs commissions de travail, dont la commission développement et mutualisation des locaux. Nous sommes convaincus que la détermination de leurs usages se doit d'émaner du terrain et de notre territoire en lui-même, mais nous nous engageons en tant que collectivité à être facilitatrice de ces usages. Nous avons notamment envoyé un questionnaire aux associations pour comprendre au mieux les besoins en locaux de l'arrondissement. Sur les quatre-vingt-sept associations ayant répondu, soixante-quatorze

recherchent des espaces pour pouvoir se développer, soit plus de 85 % des répondants. Nous avons traité ce questionnaire et nous vous en ferons un retour lors d'une plénière du Conseil de la Vie Associative et Locale.

Toujours au titre de la valorisation et de la reconnaissance de la vie associative, nous étions intervenus le 14 septembre 2021 par rapport à une délibération concernant la tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement pour rappeler que seul notre arrondissement faisait payer à l'ensemble des structures associatives l'ensemble des créneaux de nos salles de proximité et pour réappuyer notre volonté de les mettre à disposition gratuitement pour les structures à but lucratif d'intérêt général. Après avoir traité ce sujet à la dernière commission mixte paritaire du 7<sup>e</sup> arrondissement, nous voterons au prochain conseil d'arrondissement cette délibération permettant la gratuité à ces structures dès la rentrée de septembre 2022.

Sachez que nous sommes pleinement investis dans notre rôle de promotion de la vie associative au sein de l'arrondissement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Monsieur RODRIGUEZ, si vous souhaitez réagir.

M. RODRIGUEZ : Merci pour vos réponses, en tout cas. C'est assez clair, je pense, on va patienter. C'est ça, la clé, je pense, on s'en est rendu compte. Aujourd'hui, soit on a des millions, soit on patiente, donc on va patienter. Merci de votre soutien, c'est important pour nous de savoir que notre projet, même s'il nécessite du temps, que l'équipe municipale nous soutienne, c'est très important et l'on vous tiendra au courant. Dans tous les cas, on ne baisse pas les bras, en attendant on va faire des projets intermédiaires et l'on va patienter. Merci encore.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, et je crois qu'effectivement, on a tous compris que la patience est le maître-mot pour éviter un certain nombre de frustrations pour vous, comme pour nous. Je vous propose donc de délibérer sur cette question et après votre délibération, nous la transmettrons au maire de Lyon pour qu'une réponse vous soit apportée, une réponse, cette fois, de la mairie centrale. Je soumetts donc cette question à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour votre présence, Monsieur RODRIGUEZ. À bientôt. On va passer à la deuxième question posée par le Conseil de la Vie Associative et Locale qui nous est posée par Madame MANSONI. Je vous cède la parole, Madame.

**2- Saisine du CVAL : organisation de réunions de sensibilisation des habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement aux réalités de la prostitution**

Rapporteuses : Amandine MANSONI / Eugénie WIBER

Mme MANSONI : Bonsoir, merci beaucoup. Je suis Amandine MANSONI, je suis présidente de l'association Alliance de l'Espérance qui est implantée dans le 7<sup>e</sup> depuis presque 10 ans, Rue de Marseille. C'est une association qui lutte contre les violences faites aux femmes et plus spécifiquement qui va à la rencontre des personnes en situation de prostitution ou victimes de traite des êtres humains. Lors de ma première participation au CVAL, la question de la prostitution était très présente de la part de tous les membres présents comme étant identifiée comme un problème, comme une source de nuisance et d'insécurité, ce qui est vrai. Et c'est vrai qu'au sein de notre association, nous avons vraiment à cœur de sensibiliser afin de donner un autre regard sur la situation de ces femmes. Il y a beaucoup de femmes, mais il y a également des hommes et il y a aussi des enfants qui sont présents dans ces lieux de prostitution. Je parle plus particulièrement de la ZAC Ampère, du long du stade de l'OL où les

enfants s'entraînent, et également de la Place Gabriel Péri. La question que nous posons avec l'ensemble des membres du CVAL serait de savoir comment la mairie du 7<sup>e</sup> pourrait-elle agir, soutenir, faciliter ou organiser des temps de sensibilisation auprès des habitants, puisqu'au sein des conseils de quartier, les habitants ne comprennent pas ou ne connaissent pas forcément ce qu'il se joue dans leurs rues, en lien avec la police, les acteurs de terrain sur le thème de la prostitution afin d'aborder cette réalité sous l'angle de la sécurité. Puisque, souvent, les habitants se demandent « que fait la police », mais la police agit ; et aussi sous l'angle des aspects juridiques, sociaux et également humanitaires. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame MANSONI. Cette fois, c'est une question qui est dirigée pour la mairie du 7<sup>e</sup>, c'est Madame WIBER qui va vous répondre, mais avant ça, est-ce qu'il y a des prises de parole d'autres élus ? Non, je vous cède la parole, Madame WIBER, adjointe aux affaires sociales, notamment.

Mme WIBER : Merci. Tout d'abord, Madame MANSONI, je tenais à vous remercier de placer au cœur de notre conseil d'arrondissement le sort des femmes prostituées qui préoccupe grandement notre majorité. On ne peut pas nier le constat par lequel vous entamez votre question : La prostitution à la vue de toutes et tous. Ça, c'est un phénomène qui génère des nuisances et un sentiment d'insécurité chez les riverains. Les aspects juridiques, sociaux, sanitaires que vous évoquez également témoignent de la complexité du sujet.

Notre majorité a à cœur de s'en emparer avec le plus d'humanité possible alors que les compétences qui sont les nôtres nous laissent peu de marge de manœuvre et le cadre juridique qui nous est imposé, mais surtout qui est imposé à ces femmes, est largement controversé et loin de s'attaquer à la racine du problème. En effet, la prostitution et les nuisances qu'elle génère sont le symptôme de la précarité dans laquelle se trouvent ces femmes, et dont profite un système de domination organisé par les réseaux de proxénétisme. Loin d'être indifférente à la situation, notre majorité ne reste pas sans agir avec les moyens et compétences qui sont les siennes, ainsi, je vais vous en citer quelques-unes :

- La Ville de Lyon est représentée au sein d'un groupe de travail intitulé « Sortie de la Prostitution » qui est un groupe de travail à l'initiative de la Préfecture du Rhône ;
- Un groupe de travail au niveau de la Ville abordant les questions de santé, de précarité, d'accès aux droits, d'égalité et de sécurité. Il est également porté à l'échelle de notre collectivité pour traiter de la prostitution et définir quelles actions peuvent être mises en place localement ;
- La Ville de Lyon soutient financièrement des associations qui viennent en aide aux personnes prostituées au travers de subventions. Parmi elles : le Mouvement du Nid, l'Amicale du Nid ainsi que Cabiria ;
- Les bains-douches Delessert sont un lieu d'accueil... C'est une liste un petit peu longue à la Prévert, mais c'est important de le souligner, vous le disiez, de sensibiliser aussi les citoyens et un conseil d'arrondissement, c'est un lieu public. C'est un petit peu long et redondant, mais je tenais à évoquer ces sujets. Donc, les bains-douches Delessert, situés un petit peu plus au sud de notre arrondissement, sont un lieu d'accueil, d'hygiène qui reçoit parmi ses usagers des personnes prostituées. C'est un équipement municipal auquel nous sommes vraiment attachés et qui a fait l'objet de travaux et j'aurais l'occasion d'y revenir lors de ce conseil ;
- Il y a un événement qui a lieu ce vendredi 6 mai dans notre arrondissement, Le Village Santé. Il est organisé en partenariat avec de nombreuses structures d'accompagnement en santé et il accueillera des stands de prévention, de dépistage, d'informations sur l'accès aux droits de manière générale, à la santé globale et à la santé sexuelle pour les personnes migrantes et les personnes en situation de précarité ;
- Enfin, et je terminerais par ce dispositif qui est mis en place, le baromètre du non-recours aux droits qui a été lancé en mars dernier par le CCAS de Lyon en partenariat avec l'Observatoire des Non-recours aux droits et services de l'Université de Grenoble

qui mène actuellement une démarche d'aller-vers les personnes prostituées afin de mieux connaître les freins qu'elles rencontrent dans l'accès aux droits.

J'en viens à la réponse après toute cette liste : La Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement salue votre demande de mettre la prostitution au cœur du débat démocratique. Nous réaffirmons notre engagement à créer des espaces de dialogue avec l'ensemble des acteurs et des habitants pour traiter des sujets de vie quotidienne de notre territoire. La prostitution en fait partie. Pour cela, nous souhaitons nous appuyer sur les instances représentatives des habitants, c'est-à-dire les conseils de quartier que vous avez tout à fait évoqué tout à l'heure. Une rencontre avait d'ailleurs eu lieu sur le sujet le 23 novembre dernier avec le conseil de quartier de Gerland.

Nous craignons toutefois que l'exercice démocratique présente ici ses limites pour répondre à l'enjeu de sécurité autant pour les riverains, que pour les personnes prostituées. Au-delà du dialogue, notre responsabilité est véritablement d'accompagner les personnes prostituées dans leur émancipation en leur permettant d'accéder à leurs droits, à commencer par des papiers, l'emploi, la sécurité, le logement, la santé.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce que Madame MANSONI, vous souhaitez réagir, répondre ?

Mme MANSONI : Merci pour la réponse, Madame WIBER. C'est vrai que nous avons rejoint le CVAL seulement, je crois, en février 2022, donc c'est très récent donc nous n'avons pas connaissance de ce temps du 23 novembre au sein du quartier de Gerland. Je pense que ça devrait s'étendre aux autres conseils de quartier. C'est vrai que tout à l'heure, vous citiez l'événement Place à ma Santé qui aura lieu le 6 mai et dont j'ai eu connaissance, clairement, ça ne sera pas pour les personnes en situation de prostitution qui n'iront pas dans des événements comme celui-ci puisque, pour ce public, il faut vraiment aller-vers dans la démarche dont vous parliez des personnes de Grenoble qui est vraiment celle qui fonctionne le mieux. C'est encore un autre sujet, mais il faut vraiment aussi avoir cette pensée que pour atteindre ce public, il faut vraiment aller-vers, c'est-à-dire qu'il faut aller dans les rues, il faut aller à Gerland, la ZAC Ampère le soir, et c'est vraiment là que le début du travail peut commencer puisque justement, le travail de l'association, Alliance de l'Espérance, est aussi vraiment d'informer sur les droits qu'ont ces femmes et ces hommes en France. En ce qui concerne ensuite les temps de sensibilisation, je pense qu'il faudrait vraiment pouvoir les développer aux conseils de quartier, éventuellement même aux membres du conseil d'administration ici. J'ai pu rencontrer Monsieur SPAETER, le chef de la police municipale, qui demande aussi à ce que les agents qui interviennent dans ces secteurs puissent être formés. Je pense que cette question de la sensibilisation, elle est vraiment très large et ne concerne finalement pas que les habitants du quartier. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame MANSONI. Je note en tout cas votre suggestion, d'en reparler dans les autres conseils de quartier, et pourquoi pas à nouveau à Gerland, puisque c'est quand même le quartier qui est le plus concerné par ce sujet. Et puis, les démarches d'aller-vers, c'est évidemment quelque chose sur lesquelles la Ville travaille beaucoup, elle travaille avec différentes associations qui sont sur le terrain et donc, la Ville les subventionne pour être sur le terrain, au plus proche des personnes en situation de prostitution et toujours dans une démarche d'accès aux droits et d'information sur les droits. Je vous remercie, en tout cas, Madame MANSONI, pour votre présence et je pense que l'on peut aussi prendre l'engagement à poursuivre le dialogue avec vous sur cette question et avec toutes les structures et associations qui s'intéressent à la question.

Je vous propose, mesdames, messieurs les élus, d'acter la réponse qui a été formulée par Madame WIBER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. C'est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Et je vous remercie, Madame MANSONI, pour votre présence et vous propose de passer à l'ordre du jour, on va dire classique du conseil d'arrondissement.

Mme MANSONI : Merci.

Mme LA MAIRE : Comme nous sommes en mai, nous allons voter ce que l'on appelle communément le compte administratif, mais pour les arrondissements, on appelle ça l'exécution de l'état spécial d'arrondissement, donc c'est notre compte administratif 2021.

### **3- 53 - Exécution de l'état spécial d'arrondissement 2021**

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Pour que ça ne soit pas trop pénible, je vous propose un petit PowerPoint qui rappelle un petit peu les chiffres et que vous ayez une idée des grandes masses. On va attendre que ça arrive, que je ne parle pas sans que vous ayez les chiffres sous les yeux.

Vous verrez, c'est vrai que l'état spécial d'un arrondissement est peut-être moins politique que le budget de la Ville de Lyon ou du budget de la Métropole de Lyon, parce qu'on a quand même beaucoup de dépenses contraintes. Les dépenses sur lesquelles on a le plus la main, c'est la fameuse dotation d'animation locale, c'est là où les élus du coup s'en servent pour créer des événements, animer l'arrondissement et servir les objectifs, les grandes orientations du plan de mandat au niveau le plus local. Là on est sur migration santé, on est plutôt sur le sujet précédent. Voilà, super. L'année 2021 s'est caractérisée par des dépenses qui repartent à la hausse. Évidemment, si vous regardez le schéma des années précédentes, on a une anomalie en 2020 due à la crise sanitaire et en 2021, on repart à la hausse des dépenses, mais on n'arrive pas totalement au niveau de 2019 puisqu'encore début 2021, on a eu un certain nombre de salles associatives fermées, d'événements annulés, parce que les contraintes sanitaires étaient toujours présentes, et donc, on atteint un total de dépense de 671 675 euros. Ce qui a été touché, c'est évidemment les salles associatives, on a moins dépensé pour les salles associatives en 2021 qu'en 2020, par exemple. Notre dotation d'animation locale, on n'a pas fait tous les événements qui étaient prévus, parce qu'il y avait des contraintes sanitaires, comme je l'exposais. Par contre, ce qui a augmenté, c'est plutôt les dépenses pour les crèches, principalement du fait de l'augmentation du coût des dépenses d'énergie et de l'alimentation. Ça, c'est une constante. Et donc, si l'on regarde les trois opérations les plus importantes, ce sont les crèches, les frais de siège mairie et puis les événements. On a pu faire, par exemple, le forum des associations qui est un événement rituel annuel dans l'arrondissement, mais qui a évidemment un coût ; la kermesse des Girondins également que l'on a tenue en juin dernier ; on a aussi pu proposer des spectacles de fin d'année pour les enfants et les seniors de l'arrondissement. D'ailleurs, c'était plutôt un spectacle de début d'année pour les seniors, mais il y a eu du coup des dépenses dans ce sens-là. Si l'on regarde les dépenses par nature, nos deux premiers postes de dépense, ce sont le gaz et l'électricité avec 147 961 euros en 2021 et puis l'alimentation, 101 000 euros en 2021.

Tout ça nous amène à quelque chose qui est assez habituel dans le compte administratif des arrondissements, c'est que l'on a un excédent. Un excédent qui est en baisse par rapport à 2020, puisqu'évidemment, on a fait plus de choses en 2021 et donc, on a un excédent de 148 383 euros.

Voilà, globalement, pour la présentation de ce compte administratif 2021.

Est-ce que cela amène des questions ou des observations ? Non ? Pour le passage au vote, je vais céder la parole à Monsieur VOITURIER et sortir symboliquement de la salle puisque c'est ce que dit le CGCT.

M. VOITURIER : Bien. Sur cette exécution de l'état spécial d'arrondissement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et il est donc adopté à une grosse majorité. Merci.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme DUBOT**  
**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Merci.

#### **4- 54 - État spécial d'arrondissement 2021 – Affectation du résultat**

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Comme je le disais, nous avons un excédent et nous allons devoir répartir cet excédent. L'excédent étant de 148 382,75 euros, je vous propose la répartition suivante. Il peut être réparti en fonctionnement ou en investissement :

- Je vous propose déjà d'abonder la ligne « crèches », notamment les lignes qui sont consacrées à l'alimentation, puisqu'aujourd'hui, on est en attente d'une passation d'un nouveau marché et donc, les crèches ont des dépenses assez conséquentes puisqu'elles doivent aller à l'épicerie, etc. Du coup, on propose d'abonder la ligne « crèches » pour ce qui concerne l'alimentation. Je n'ai pas le montant, donc c'est 7 000 euros par crèche municipale.
- Ensuite, je vous propose d'abonder également la ligne « mairie et crèches », mais là, c'est plutôt ce qui concerne les équipements et notamment pour pallier l'augmentation des coûts de l'énergie que l'on connaît tous, donc on abonde cette ligne-là avec notre excédent budgétaire. Il s'agissait de 39 382,75 euros ;
- Je vous propose également d'abonder sur la dotation d'animation locale et donc, là, c'est un montant de 30 000 euros qui nous permettra de proposer des événements festifs, des actions d'animation, etc. Je pense notamment à la fête du 7<sup>e</sup> arrondissement du 21 mai, au journal d'arrondissement que vous avez dû recevoir dans vos boîtes aux lettres ces jours-ci et puis à toutes nos actions, notamment de concertation, d'aller-vers, d'écoute des citoyens, qui sont financés par cette dotation d'animation locale ;
- Et puis, enfin, je vous propose 20 000 plus 10 000 euros, toujours pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et là, c'est dans nos salles associatives pour à la fois financer les travaux de réparation, maintenance des salles associatives et financer l'augmentation du coût de l'énergie.

Voilà comment je vous propose de répartir ces 148 000 et quelques euros.

Est-ce que cela appelle des observations ou des questions ? Non ? Et là, j'ai le droit de soumettre ce rapport à vos voix, donc je le soumetts à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté, deux abstentions. Le rapport est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Je continue, mais promis, ensuite, je passe la parole aux adjoints pour les délibérations suivantes.

#### **5- 3919 - Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation**

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter, et avec grand plaisir, les attributions de subventions pour la première édition du festival Entre Rhône et Saône qui est donc porté par la Ville de Lyon, c'est une nouveauté, une nouvelle politique. On connaissait Lyon pour sa Fête des Lumières, la Fête des Lumières va évidemment rester en décembre, mais l'été, on aura le festival Entre Rhône et Saône pour mettre à l'honneur l'eau, les fleuves, ce qui caractérise finalement la ville de Lyon. Et en plus, particulièrement le 7<sup>e</sup> arrondissement, puisque je crois que le Rhône, notre fleuve, fait vraiment partie intégrante de la vie des habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement. C'est un lieu de promenade sur les berges, c'est un lieu agréable quand on est au Parc de Gerland et qu'on a cette vue sur le musée des Confluences, et puis c'est aussi essentiel dans un contexte de changement climatique, de réchauffement climatique, puisque finalement, l'eau dans la ville permet quand même de faire un peu descendre les températures l'été et donc, c'est évidemment essentiel. Et puis, je pense aussi que lors de ce festival, on va se poser la question du rôle des fleuves sur la planète et je crois que le maire est en tout cas engagé dans cette question de la personnalité juridique du fleuve Rhône, et il n'y a pas que lui puisqu'il y a les maires d'autres communes, qui sont traversées par le Rhône, qui se posent cette question-là. Une première très belle édition qui nous arrive. Aujourd'hui, il s'agit de voter les subventions suite à l'appel à projets qui a été lancé. On a quelques chiffres à vous présenter. Il y a cent-trente-six projets qui ont été reçus dans le cadre de cet appel à projets. Soixante-quinze projets qui ont été retenus. C'est à peu près réparti équitablement entre des projets qui concernent la biodiversité, des projets sportifs et des projets culturels. À noter que si soixante-quinze projets ont été retenus, vous l'avez vu dans la délibération, on ne finance que cinquante-neuf projets pour un montant d'environ 170 000 euros, mais parce qu'il y a certains projets qui ont été retenus et qui vont se faire, mais qui ne nécessitaient pas de financement de la Ville de Lyon. Je note un certain nombre d'acteurs du 7<sup>e</sup> qui se sont mobilisés sur cet appel à projets et qui vont être là pendant le festival Entre Rhône et Saône, il y a notamment LALCA qui travaille avec les bains-douches, il y a les Ateliers La Mouche, il y a le Club Kayak de Lyon, il y a Des Espèces Parmi Lyon et puis il y a évidemment un acteur assez incontournable dans ce festival qui est la MJC Jean Macé qui va proposer un spectacle participatif musical incluant l'ensemble des enfants qui sont scolarisés à Marc Bloch et qui restituera un travail mené lors de rencontres avec des musiciens brésiliens. Un gros investissement de la MJC Jean Macé pour le 7<sup>e</sup> arrondissement dans ce festival Entre Rhône et Saône.

Si l'on peut continuer dans la présentation, il y aura trois pôles animation importants sur la ville, l'Île Barbe, la Darse de Confluence et puis les berges de la Guillotière, donc entre le 3<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> arrondissements, des sites annexes et notamment le centre nautique Tony Bertrand, des institutions culturelles, etc., donc vous voyez que le 7<sup>e</sup>, le point violet est quand même plutôt bien concerné par ce festival.

Il y a aussi un événement quand même très important et qui est piloté par la Ville de Lyon, c'est la parade. L'idée de cette parade, c'est qu'elle part de la place des Terreaux, qu'elle traverse le Pont Morand et qu'elle longe les berges du Rhône jusqu'à la Guillotière. C'est une parade citoyenne, festive où toutes et tous sont invités à participer et en particulier les enfants et puis les structures d'éducation populaire qui vont se mobiliser, et puis l'on va arriver à la Guillotière et l'on va pouvoir découvrir une reproduction ou alors la vraie, je ne sais pas, Machecroute qui est donc le monstre légendaire de la Guillotière qui dort sous le pont et se réveille au moment des crues du Rhône ou alors réveille elle-même les crues du Rhône, je ne sais pas exactement. Je pense que l'on en saura un petit peu plus lors du festival.

Vous indiquez, quand même, que lors de cette parade, chaque arrondissement aura une couleur. Cette couleur a été tirée au sort en conférence des maires d'arrondissement. Vous vous demandiez ce que l'on faisait en conférence des maires d'arrondissement, eh bien voilà. Non, on fait des choses aussi beaucoup plus sérieuses et intéressantes, mais donc là, on a tiré nos couleurs au sort et le 7<sup>e</sup> arrondissement portera du vert lors de ce festival Entre Rhône et Saône.

Voilà ce que je voulais vous dire pour la présentation, j'ai fait assez bref, mais parce que je compte évidemment sur Audrey HENOCQUE qui pourra nous apporter quelques compléments

puisque ce projet est porté par Audrey HENOCQUE au niveau de la mairie centrale et donc, on vous remercie de cet événement qui va animer notre ville les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet. Je crois que je n'avais pas encore cité la date.

Voilà pour la présentation, et donc, dans ce rapport, on vous demande de voter les subventions qui sont issues de l'appel à projets et qui s'élèvent à 170 187 euros.

Avant de vous donner la parole, Madame HENOCQUE, est-ce qu'il y a des observations, des questions, des interventions ? Non ? Madame HENOCQUE, vous avez la parole.

Mme HENOCQUE : Merci, Madame la Maire. Vous avez été déjà bien complète au niveau des informations que l'on peut donner aujourd'hui, parce que l'on est en train de continuer de construire ce festival et la prochaine conférence de presse aura lieu le 7 juin où l'on pourra dévoiler le programme détaillé, cette fois, de l'événement. C'est une première édition, donc l'événement va grandir au fur et à mesure des années. Ce qui est très important, en effet, de noter, c'est que l'on s'est beaucoup appuyé sur les acteurs locaux, les associations du territoire, et donc, c'est intéressant d'avoir montré, en effet, un nombre très important d'associations qui a répondu à l'appel à projets. Cent-trente-six, comme vous l'avez noté, et beaucoup qui sont retenus et qui sont listés dans cette délibération. Et l'on voit en effet que le 7<sup>e</sup> arrondissement est très dynamique dans les réponses qui ont été apportées pour participer à ce festival. Pas d'élément particulier à ajouter, peut-être juste rappeler le message important qui est à la fois de faire la fête, d'avoir un moment festif où l'on se retrouve tous, et en même temps d'aborder les questions de biodiversité et de protection de la ressource. C'est pourquoi le parrain de l'événement est Yann Arthus-Bertrand qui nous a fait l'honneur de soutenir le festival pour cette première édition. Pas d'autres éléments à part qu'il faut bien bloquer votre week-end et préparer des vêtements verts pour déambuler lors de la parade du samedi.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame HENOCQUE. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Rendez-vous donc le week-end du 1<sup>er</sup>, et 3 juillet, en vert.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant avec Madame WIBER. Je crois que l'on est très fières toutes les deux et très heureuses que ce rapport passe aujourd'hui pour les travaux qui concernent les bains-douches Delessert et notamment l'aménagement du sous-sol pour une laverie. Je vous laisse la parole, Madame WIBER, pour nous présenter ce rapport.

**6- 2741 - Lancement de l'opération SE07025 « Bain-douche Delessert Aménagement sous-sol pour laverie » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001. Attribution d'une subvention d'équipement de 280 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une laverie sociale au sous-sol des bains-douches Delessert. Approbation et autorisation de signature de la Convention - Action Sociale**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Je vais d'abord commencer par raconter une petite histoire. En 2016, fermait l'avant dernier bain-douche municipal de Lyon, non sans opposition de la part des associations, des riverains, mais également d'élus. La raison avancée pour la fermeture de ces bains-douches à l'époque : le coût des travaux nécessaires à leur rénovation au regard des frais de fonctionnement annuel. 17 euros la douche, apparemment, contre 8 euros dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. C'est donc une fois de plus une logique comptable qui a pesé dans la balance, faisant fi des milliers d'usagers annuel, proche de neuf-mille recensés en 2015, juste

avant la fermeture. Si l'ancienne municipalité avait effectué des travaux sur les bains-douches de notre arrondissement pour en améliorer les conditions d'accueil, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, notre ville ne compte plus que vingt-deux cabines de douche pour une population de plus de cinq-cent-mille habitants dont les écarts entre riches et pauvres continuent de se creuser. Si nous regrettons la fermeture des bains-douches de l'Impasse Flesselles, nous ne pouvons que nous réjouir de la présence des derniers bains-douches municipaux au sein de notre arrondissement. Équipement public d'accueil inconditionnel, fondamental, en matière d'hygiène, de santé publique, mais pas uniquement.

Les témoignages recueillis par LALCA ayant participé à la définition du présent projet sont unanimes : usagers et usagères parlent des bains-douches comme d'un lieu d'accueil, de ressource, d'un point de repère dans un quotidien dont chaque lendemain est incertain ; de la nécessité de l'hygiène du corps pour garder ou retrouver un petit peu d'estime de soi. Les salariés du CCAS, quant à eux, témoignent de la satisfaction quotidienne de pouvoir accueillir des personnes en toute humanité, de les orienter, parfois tisser des liens avec certaines d'entre-elles.

Après l'expérimentation d'un conteneur laverie qui a fonctionné pendant le premier confinement dans le 6<sup>e</sup> arrondissement puis transféré à côté des bains-douches du 7<sup>e</sup> de novembre 2020 à mai 2021, après les travaux d'accessibilité de l'autonome dernier, c'est aujourd'hui l'aménagement du sous-sol qui est sur le point de démarrer afin de diversifier les services proposés au sein de cet équipement parmi lesquels, j'en cite quelques-uns :

- Une laverie. Très important, qui est vraiment l'aboutissement de l'expérimentation de ce conteneur qui avait été installé à proximité ;
- Un service de médiation sociale et d'actions collectives également ;
- Ainsi qu'un espace bien-être permettant notamment d'accueillir des coiffeurs.

Alors que le droit à l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires pour toutes et tous a été reconnu comme un droit humain en juillet 2010 par l'assemblée générale de l'ONU, ce projet marque le souhait de notre majorité de considérer l'accès à l'eau et à l'hygiène comme un pilier d'une politique locale, d'une politique de santé et aussi l'importance d'un tel équipement public dans notre ville dont le développement doit conjuguer l'humain et l'urbain. Je vous invite à voter favorablement cette délibération attribuant ainsi une subvention d'équipement de 280 000 euros au CCAS de la ville pour la réalisation de ces travaux. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame GRIES, je vous en prie.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Aujourd'hui, en France, certains de nos concitoyens et concitoyennes n'ont pas accès à l'eau pour leur vie et pour leur dignité. Certes, il y a l'eau courante dans une immense majorité des foyers, mais pas dans tous. La précarité hydrique concerne plus de neuf-cent-mille personnes sans installation à l'intérieur de leur domicile ; il y a aussi 1,4 million de résidences principales dont les installations sanitaires sont dégradées, et 1,5 million de personnes qui n'ont pas du tout accès à l'eau. C'est le cas des personnes notamment qui vivent à la rue ou dans les bidonvilles, des personnes qui se sont retrouvées du jour au lendemain sans logement ni ressource, donc sans eau. La précarité hydrique est multiforme et touche aussi bien des personnes logées que non logées.

Comme l'a rappelé Madame WIBER, les Nations Unies reconnaissent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental et inaliénable. Les acteurs sociaux, syndicaux et associatifs sont unanimes pour constater que le droit d'accès à l'eau en France, s'il bénéficie d'une reconnaissance de principe, n'est pas véritablement effectif. Ce droit n'est pas reconnu dans la constitution française, malgré des propositions de loi déposées dans ce sens, la dernière étant en 2017 par des députés de La France Insoumise. Rejetées. Dans ces propositions, était notamment inscrit l'installation de fontaine à eau, de bains-douches, un pour quinze-mille habitants et des sanitaires publics gratuits accessibles à toutes et à tous dans l'ensemble du territoire. L'hospitalité a des lieux, elle ne reste pas seulement en intention projetée.

À Lyon, les anciennes municipalités de la ville ont adopté une autre stratégie de politique publique pour faire des économies, fermant un à un les différents bains-douches municipaux de la ville, et en 2016, malgré l'opposition des habitants, des associations et de la mairie du 1<sup>er</sup>, les bains-douches Flesselles, construits en 1934, et situés dans les pentes de la Croix-Rousse. L'objectif de l'ancienne majorité était de recentrer le service des bains-douches sur le seul site du 7<sup>e</sup> arrondissement dans la Cité Jardin à Gerland.

Ainsi, aujourd'hui, seul cet établissement municipal est resté effectif sur les sept que comptait Lyon, dans une ville de plus de cinq-cent-dix-mille habitants et habitantes. Celui de Gerland peut accueillir jusqu'à quatre-cents usagers par jour, cinq jours sur sept. Je tiens d'ailleurs à remercier les agents des bains-douches dont le travail ne se limite pas à maintenir les lieux propres, mais qui accueillent avec une grande bienveillance, disponibilité et hospitalité le public.

Il est à noter que les bains-douches sont l'un des rares services publics à être restés ouverts pendant la crise sanitaire que nous avons traversée. L'enjeu de santé publique est donc extrêmement important. Les bains-douches municipaux sont des instruments d'utilité publique, ils remplissent un rôle social essentiel, non seulement parce qu'ils sont des lieux de promotion de l'hygiène et de propreté, mais aussi parce qu'il s'y fabrique du soin et de la solidarité.

En attendant une nouvelle majorité parlementaire d'union populaire et la réappropriation de l'eau comme bien commun, en réintroduisant dans le droit français l'accès à des points publics d'eau potable et des installations d'hygiène à usage gratuit, nous avons pris en compte au niveau municipal cette question essentielle d'accès à l'eau et à l'hygiène en inscrivant dans le plan pluriannuel d'investissement la création d'un deuxième bain-douche municipal dans le futur pôle d'hygiène et d'accès aux droits du 3<sup>e</sup> arrondissement et en permettant la création d'une laverie d'accompagnement, d'un espace bien-être, dans les anciens lavoirs des bains-douches de Gerland. Nous saluons donc cette délibération, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Madame WIBER, on continue avec vous et avec notamment le renouvellement de la convention d'occupation temporaire pour l'association Maurice Gounon. Je vous laisse la parole.

#### **7- 4001 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup> - EI07042 - Action Sociale**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Je vais faire assez court, cette fois. Depuis 2013, la Ville de Lyon met à disposition gracieuse de la fondation AJD Maurice Gounon un immeuble situé au 8 rue Pasteur et constitué de quatre logements et de parties communes. Cette mise à disposition, dont la valeur locative s'élève à 27 122,71 euros, très exactement, chaque année, permet à l'association de remplir ses missions d'insertion par le logement et d'héberger des personnes en sortie de rue. La convention arrivant à son terme, cette délibération a pour objet de la renouveler dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025. Je vous invite à voter cette délibération favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je n'en vois pas, pas donc je soumetts ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme VACHER**

Mme LA MAIRE : On continue avec vous, Madame WIBER, sur le 3946 et la charte de partenariat en faveur des logements adaptés.

**8- 3946 - Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025 - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. L'accès au logement pour toutes et tous est assurément un enjeu politique fondamental. Je saisis l'opportunité de cette délibération pour rappeler les manquements du cadre réglementaire qui n'impose plus l'accessibilité de tous les logements neufs aux personnes en situation de handicap, comme cela était porté en 2005. Depuis la loi ELAN de 2018, ce ne sont plus 100 % des logements neufs qui ont l'obligation d'être accessibles au PMR, mais seulement 10 %, excluant ainsi 90 % du parc de logements neufs de cette obligation. Nous ne pouvons que regretter le recul qu'a constitué la loi ELAN, marquant une rupture de l'égalité républicaine dans l'accès au droit au logement pour les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, les projections de vieillissement de la population qui annonce un triplement de la population des 85 ans et + d'ici 2050 nous oblige également à proposer des solutions complémentaires aux EHPAD et autres résidences seniors aujourd'hui accaparées par des gestionnaires privés aux coûts inabornables pour bien des familles qui voient leurs parents et leurs proches vieillir. Cette charte dont s'est dotée notre Métropole en 2019 s'engage dans un travail de proximité avec les associations, notamment grâce au partage d'un référentiel et d'outils communs. Elle est assurément une démarche positive dans le quotidien des Lyonnais et la mise en œuvre de solutions de logement concrètes prenant en compte les besoins des personnes en perte de mobilité liée au vieillissement, en situation de handicap, qu'il s'agisse de handicap physique, psychique, mental ou sensoriel. Il est aujourd'hui proposé que la Ville de Lyon approuve cette charte et devienne donc partenaire du dispositif. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le rapport 3698 et avec vous, Monsieur MIACHON DEBARD, sur l'avenant au PUP GINKGO.

**9- 3698 - LYON 7<sup>e</sup> - Site GINKGO - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial entre la SAS SADLM, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Il s'agit ici d'approuver un avenant au PUP du site GINKGO. Pour rappel, le site GINKGO, c'est la grande partie nord des anciennes usines FAGOR-BRANDT entre Rue de Gerland et Boulevard de l'Artillerie et pas de panique, je vous rappelle également ce que signifie PUP (c'est un petit peu chez moi que tombent en général la plupart de ces acronymes passionnants), Projet Urbain Partenarial, soit un contrat qui prévoit la participation des promoteurs au financement des équipements publics de la zone. Ici, quand même, 9 400 000 euros.

Le site actuel accueille déjà les locaux du grossiste Métro et les bureaux d'Enedis. À terme, un peu plus de 600 logements dont la moitié à caractère social ou abordable vont voir le jour, mais également, ce sont les fameuses structures dont je parlais tout à l'heure qui vont sortir avec le PUP, c'est deux voix nouvelles, l'allée Gerland, pour rappel qui va séparer la partie industrielle de la partie résidentielle, un espace vert de 1 000 m<sup>2</sup>, un square de 450 m<sup>2</sup>. Voilà pour les infrastructures. Pour ce que l'on appelle les supers structures, c'est une crèche et une participation au groupe scolaire qui est en train de sortir de terre un petit peu plus au nord, Rue Croix-Barret. L'avenant qui est proposé ici couvre un certain nombre de points très techniques et administratifs dont je vous fais gré, mais je vous invite à regarder au sein même de la délibération, mais il y a trois éléments concrets pour notre arrondissement qui sont à retenir et à partager avec nos concitoyens, c'est d'abord une légère diminution de la constructibilité. Cette diminution, elle est motivée pour permettre d'aérer un peu plus les projets architecturaux dont nous avons hérité d'un projet extrêmement dense et l'idée est ici de pouvoir enlever quelques morceaux, si je puis parler ainsi pour varier les hauteurs des bâtiments, favoriser leur ensoleillement, dégager des vues, et puis aussi et surtout libérer du sol. Deuxièmement, une réduction d'une centaine de mètres carrés de la surface commerciale. Ce n'est pas que l'on veut moins de surface commerciale, mais ces 100 m<sup>2</sup>, nous les déplaçons directement dans la crèche afin de l'agrandir et de gagner ainsi 100 m<sup>2</sup> de plus pour un certain nombre de berceaux supplémentaires, mais également, la crèche récupère dans la même opération 350 m<sup>2</sup> d'espace extérieur.

Enfin, les logements en accession abordable qui étaient prévus sous ce que l'on appelle un plan 3A sont remplacés dans la même proportion par le bail réel solidaire. Vous avez déjà dû en entendre parler, je ne reviens pas sur toute la présentation du bail réel solidaire. Le principal intérêt de cette modification, c'est que les logements aidés financièrement ne peuvent pas, demain, à terme, retourner sur le marché commun et son inflation, mais seront toujours réservés à des ménages éligibles sur condition économique et sociale. Je vous invite à voter favorablement cette modification.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons, cette fois dans l'habitat participatif avec vous, Monsieur VOITURIER, et le 3947.

#### **10- 3947 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat « participatif » - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci. Vous savez que l'habitat participatif vise à mieux associer les habitants à la conception, à la fabrication même, parfois, et la vie d'une résidence avec par exemple la mise en place de chambres d'amis communes ou de chambres pour une vieille personne de la famille qui resterait à proximité ou des chantiers participatifs ou des laveries. Il y a plein de formes, c'est ça qui est intéressant. C'est une orientation importante de notre majorité qui met à disposition de groupes d'habitants des fonciers, et il arrive un nouvel outil qui est cette Fabrique de l'habitat participatif. Cette Fabrique de l'habitat participatif, c'est une association qui est composée de sept acteurs qui se groupent autour de l'habitat participatif. C'est intéressant, parce que l'on est avec différents aspects. On a des associations qui promeuvent l'habitat participatif comme Habicoop qui est bien connu depuis des années. On a des accompagnateurs de groupes d'habitants, et puis on a des sociétés de promotion immobilière spécialisées dans ce domaine. Leur mission, ça va être de montrer l'intérêt de l'habitat participatif, de former un certain nombre de personnes dont des élus, des techniciens, des

habitants, et puis de soutenir la collectivité en faisant le lien entre les fonciers mis à disposition et les groupements d'habitants, donc ça va être un outil aussi opérationnel pour notre ville. Tout ça pour la modique somme de 4 000 euros.

J'en profite pour vous indiquer qu'on a une petite action d'habitat participatif prévue dans cette salle le 11 mai puisque nous accueillerons les futurs locataires sociaux de Lyon Métropole Habitat du bâtiment qui va être mis en service qui s'appelle La Fabrique et qui est à l'angle de la Rue Mérieux et de la Rue de Gerland. L'idée, c'est d'accueillir la trentaine de locataires ici pour leur présenter le quartier, leur présenter la résidence, faire signer les baux pour qu'ils se connaissent mieux et qu'ils s'approprient l'arrondissement, le quartier et qu'ils développent des liens de voisinage positifs. Je vous invite donc à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Il est adopté.

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Monsieur VOITURIER, cette fois sur du logement social et la participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social.

#### **11- 3948 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 Autorisation de signature de conventions - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, vous savez que l'objectif de production est de six-mille logements sociaux à l'échelle de la Métropole et de deux-mille logements sociaux à l'échelle de Lyon chaque année pour satisfaire l'immense demande et satisfaire aussi à l'obligation fixée par la loi de 25 % de logements sociaux dans les résidences principales. On est à 22,5 %. Évidemment que c'est difficile à réaliser, malgré les efforts de mon collègue Boris MIACHON DEBARD qui est à l'affut de tous les fonciers disponibles. C'est pourquoi je suis content de vous proposer au vote les trente-cinq opérations portant sur six-cent-cinquante-neuf nouveaux logements sociaux. Sur ces six-cent-cinquante-neuf nouveaux logements, il y en a quand même trois-cent-dix-huit dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, donc c'est à peu près la moitié de la production de la ville et c'est lié, en bonne partie, aux ZAC et aux PUP dont tu nous parlais tout à l'heure, donc nous sommes heureux que notre arrondissement soit une zone de développement à ce sujet et donc, je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Ne participe pas au vote : Mme VACHER**

**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Monsieur VOITURIER, avec le règlement intérieur qui concerne l'accès au logement social pour nos agents municipaux.

#### **12- 3951 - Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, une partie des agents de la ville comme une partie de la population a du mal à se loger dans la ville du fait du prix des loyers et de revenus modestes. Depuis le mandat précédent, il y a une série d'actions qui est mise en place pour faciliter l'accès des agents de la ville au logement social et au logement privé aussi, d'ailleurs. Donc il y a une réservation du contingent municipal qui a été mise en place dans le précédent mandat qui concerne une trentaine de logements sociaux. Il y a eu l'acquisition de droits à réservation près de la SACVL qui rajoute une quinzaine de logements sociaux et une trentaine de logements privés à des prix inférieurs aux prix du marché et puis là, l'idée, c'est d'acquérir de nouvelles réservations pour une trentaine de logements et pour un prix de 150 000 euros.

Ces logements que la Ville pourra réserver sont soumis aux mêmes critères de priorité que tous les logements sociaux et donc, c'est d'abord les personnes qui en ont le plus besoin et ensuite, ceux qui sont dans des situations moins précaires. C'est une proposition que je vous propose de suivre.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Je suis bien d'accord avec votre proposition, parce qu'effectivement, c'est important de pouvoir attirer des agents municipaux. On a quelques services qui sont encore en manque d'agents municipaux et c'est ce genre d'initiative, ce genre de politique, qui va rendre la ville de Lyon en tant que collectivité attractive. Est-ce qu'il y a des prises de parole, des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Monsieur VOITURIER, toujours à vous, je vous propose de faire toutes les garanties d'emprunt d'un seul coup, je les ferai voter séparément, parce que je suis obligée, mais pour nous les présenter, vous pouvez y aller de la 3921 jusqu'à la 4026.

- 13- 3920 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 942 233,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de quarante-sept logements (huit PLAI, dix-neuf PLUS, vingt PLS) situés 53, 55, 57 rue Pasteur et 8 rue Salomon Reinach à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Finances**
- 14- 3921 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 840 664,00 euros relatifs à une opération d'acquisition - amélioration de dix-neuf logements PLS situés 50 rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Finances**
- 15- 3922 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 801 214,00 € relatifs à une opération d'acquisition- amélioration de dix-neuf logements (cinq PLAI et quatorze PLUS) situés 62, 64, rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Finances**
- 16- 3923 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 507 000,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation de treize logements PLS situés 18 rue Bonald à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Finances**
- 17- 3929 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 770 080,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de seize logements (six PLAI et dix PLUS) situés 2,6, rue Général de Miribel à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Finances**
- 18- 18- 4026 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 584 247 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de trente-neuf logements (onze**

**PLAI, vingt-huit PLUS) situés 58, rue Pasteur et 4, 6, rue Salomon Reinach à Lyon  
7<sup>e</sup> - Direction des Finances**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Je pense qu'il est préférable que je ne les lise pas in extenso, effectivement. Il y a cinq garanties d'emprunt qui concernent Batigère Rhône Alpes. Batigère Rhône Alpes pour des opérations qui se situent rue Pasteur et Rue Salomon Reinach, et pour une réhabilitation Rue Bonald. C'est 5,7 millions d'euros, la garantie porte sur 15 % de ce montant d'emprunt, et ça concerne cent-trente-sept logements sociaux. Une grande partie en acquisition-amélioration et quelques-unes en réhabilitation avec un équilibre entre PLAI, PLUS et PLS. C'est surtout sur le parc existant.

Une autre délibération concerne Alliade Habitat. Là, c'est un emprunt de 1 700 000 euros garanti à hauteur de 15 % par la Ville pour de la construction neuve. Seize logements, situés Rue Général de Miribel, équilibrés entre six PLAI et six PLUS.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur l'une ou l'autre de ces garanties d'emprunt ou sur la totalité, même ? Non, je vais donc les soumettre à vos voix et donc une par une.

Je commence par le rapport 3920. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Rapport 3921. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Rapport 3922. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Rapport 3923. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Rapport 3929. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Rapport 4026. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et je vous cède à nouveau la parole, Monsieur VOITURIER, mais cette fois-ci pas au titre du logement, mais au titre de la politique de la ville.

**19- 3893 - Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 333 800 euros - Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Luc VOITURIER

CA du 3 mai 2022

M. VOITURIER : C'est une des premières délibérations de l'année sur les actions en matière de politique de la ville sur le Nord et le Sud de l'arrondissement. Sur le Nord, quartier de la Guillotière, il y a deux actions qui sont portées par le centre social l'Arche de Noé ; et puis concernant le sud, trois actions, deux portées par le centre social qui a retrouvé une dynamique et que l'on sent à travers ses actions, et puis par Eureka pour du nettoyage.

C'est vraiment une toute petite partie de l'action qui est mise en place dans le domaine de la politique de la ville. À chaque fois, c'est un peu parcellaire, c'est dommage, mais je souligne l'action qui a été réalisée par les partenaires associatifs lors des dernières vacances qui viennent de s'achever puisque pendant 15 jours, il y a eu une coordination d'acteurs associatifs qui ont mis en place un programme à la Cité Jardin pour donner occupation et action éducative auprès des jeunes tous les après-midis.

Je souligne aussi, peut-être, des actions dans tout Lyon qui ne sont pas mentionnées dans le 7<sup>e</sup> qui portent sur des permanences d'écrivains publics et d'accès au droit. Et puis Anciela qui vise à dynamiser et mettre en place des conseils citoyens, ce que nous allons faire prochainement aussi. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme VACHER**

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons notre conseil avec un autre volet qui est lié aussi à la politique de la ville et c'est le volet santé, et donc le prochain rapport, le 3898 nous est présenté par Madame GRIES. Je vous en prie, vous avez la parole.

**20- 3898 - Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 euros - Direction du Développement Territorial**

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Aujourd'hui, en France et sur notre territoire, tout le monde n'a pas un accès équivalent au système de santé. Certaines populations se retrouvent dans des situations les rendant particulièrement vulnérables, isolement géographique, familial ou social, précarité, méconnaissance du système de santé, difficultés liées à la barrière de la langue française ou du numérique. Depuis plusieurs années, des politiques publiques ont été mises en place pour favoriser l'accès de tous et de toutes au système de santé, mais des blocages persistent comme la difficulté de développer et de coordonner les actions sur le territoire ou des difficultés de connaître et d'accéder à ces populations.

Comme nous le savons tous et toutes, la santé n'est pas réductible aux soins techniques, mais doit prendre en compte les composantes physiques, psychologiques et sociales qui définissent un bon état de santé. Les inégalités sociales, le taux de pauvreté, la précarité, les conditions de travail, le système éducatif, les conditions d'alimentation ou la qualité du lien social influent de façon déterminante sur notre santé.

Cette délibération met en valeur notre volonté partagée d'une approche intégrée des politiques publiques et met un point d'honneur à la prévention et aux actions d'allers-vers. L'objectif d'une stratégie dans santé publique n'est pas de répondre aux problèmes une fois qu'ils sont là, mais bien de les prévenir. Les structures et associations citées dans la délibération qui œuvrent dans la sphère socio-sanitaire jouent ainsi un rôle fondamental de recours de proximité accessibles physiquement et psychologiquement, mais aussi le lien social. Nous les

considérons comme une composante d'un organigramme du système de santé et des services sociaux sur notre territoire.

Je profite de cette délibération pour inviter les habitantes et les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement à rencontrer les acteurs de santé du territoire ce vendredi 6 mai à Debourg dans le cadre de l'événement Place à ma santé. Événement d'information et de dépistage organisé par l'association de lutte contre le sida et Corevih - Lyon Vallée du Rhône avec le soutien de la mairie du 7<sup>e</sup> et la Ville de Lyon. Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions, des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec un rapport qui est assez classique en conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement sur les actions liées à Ville Vie Vacances et qui nous est présenté par Madame VACHER. Je vous en prie.

#### **21- 3894 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 31 200 euros - Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Lucie VACHER

Mme VACHER : Je vous remercie, Madame la Maire. Chers collègues, effectivement, cette délibération est pour le moins récurrente vu que nous votons régulièrement des subventions à des associations organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination des jeunes. Cette délibération, et la suivante d'ailleurs, portée par Monsieur MONOT, s'inscrit dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance que nous avons votée en janvier de cette année.

Stratégie qui a mis au cœur de ses orientations l'aller-vers les publics les plus vulnérables, on le retrouve, on en parlait tout à l'heure, ainsi que la prévention afin d'agir le plus tôt et d'impulser des changements plus durables. Ces orientations se croisent également avec des orientations de tranquillité publique et de cadre de vie apaisé. Des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont particulièrement concernés par les actions qui découlent de ces orientations. Parmi ces actions, on en a notamment deux qui sont concernées par cette délibération, on a tout d'abord les chantiers jeunes qui sont un outil de prévention sociale pour les 14-25 ans, et pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, ce seront les jeunes de la Cité Jardin qui pourront participer à l'action qui s'appelle « Faire équipe » qui propose 300 heures de chantier sur des événements culturels tels que Festival Lumière, Peinture Fraîche ou encore les Nuits sonores.

Et puis, comme autre action, c'est le dispositif VVV, Ville Vie Vacances, pour les jeunes de 11 à 18 ans, subventionné par l'État qui en a confié la gestion à la Ville de Lyon et là, ce sont plus particulièrement les quartiers du 9<sup>e</sup> arrondissement qui sont ciblés avec une action promotion JumpInTech, qui est pour le coup pour l'ensemble de la ville de Lyon, réservée aux jeunes filles afin qu'elles puissent s'initier aux métiers et techniques de l'informatique.

Je suis sûre que vous verrez l'intérêt de soutenir ces chantiers éducatifs pour les jeunes. Le montant global des subventions de fonctionnement dont il vous est proposé de valider la répartition s'élève à 31 200 euros. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER, pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, et la programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, autrement dit, CLSPD, vous avez la parole.

#### **22- 3896 - Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros - Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Alors, effectivement, ça s'inscrit un peu dans la continuité du rapport précédent présenté par Madame VACHER, donc pardonnez-moi d'avance si certains éléments font un petit peu redit. Cette programmation 2022, elle est là pour attribuer des subventions de fonctionnement à différentes associations et structures qui effectuent des actions de prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire de la ville de Lyon et ça s'inscrit naturellement dans le CLSPD, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Comme Madame VACHER l'a dit, nous avons voté la nouvelle stratégie au mois de janvier et elle constitue vraiment le programme de travail renouvelé de ce CLSPD et elle vise à améliorer de façon durable la tranquillité publique pour améliorer les conditions de vie, le cadre de vie des habitants et des habitantes de Lyon et pour accompagner les publics en difficulté qu'ils soient victimes ou auteurs d'infraction. Pour cela, cette nouvelle stratégie, elle définit des orientations sur les 5 prochaines années (2022-2026) et vraiment, nous avons souhaité dans cette stratégie remettre au cœur des préoccupations la prévention pour agir en amont des actes de délinquance et évidemment en complémentarité avec l'action des forces de police qui est importante, mais vraiment pour agir en amont, éviter que ces actes de délinquance ne se produisent. Pour cela, nous investissons fortement sur le lien social, l'accompagnement, la lutte contre le désœuvrement, l'accès aux droits, la protection des personnes vulnérables et la prévention juvénile. C'est pour mener toutes ces actions qui sont vraiment importantes, indispensables, même, pour la vie en commun dans notre ville que nous avons cette année renforcé le budget en faveur de la prévention de la délinquance avec une enveloppe qui passe de 200 000 euros en 2021 à 248 000 euros pour cette année 2022, soit une augmentation de près de 25 %.

Je ne vais pas pouvoir lister de façon exhaustive toutes les actions qui vont être poursuivies ou lancées pour l'année 2022, mais je vais vous prendre quelques exemples qui illustrent un petit peu ces actions et en particulier dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Tout d'abord, de la prévention des conflits et des violences chez les adolescents avec des activités de théâtre en milieu scolaire effectuées par l'association Le Lien Théâtre. Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, c'est les collégiens du collège Clémenceau qui auront la chance de pouvoir participer à ces activités. Nous avons ensuite de la médiation nocturne qui sera effectuée par l'ALTM, l'Agence Lyon Tranquillité Médiation, pour rassurer, protéger la clientèle sortant des établissements la nuit, prévenir les comportements pouvant poser problème, sensibiliser les clients sur les bonnes attitudes à avoir et puis réguler de façon générale les tensions en cette période estivale. Et puis, enfin, un dernier exemple sur l'accès aux droits, la médiation citoyenne faite par l'association Médiation Lyon Amélie pour des permanences hebdomadaires d'accès aux droits, de médiation de conflits de voisinage ou encore d'accompagnement administratifs et numériques.

Voilà pour ce qui concernait vraiment ces subventions de fonctionnement pour 2022. On peut quand même noter que ces crédits de 248 000 euros que nous votons ce soir sont également complétés par différentes enveloppes dans la même thématique. La première, celle de l'ALTM, ça me paraissait important de souligner le travail que fait l'ALTM dans notre ville et particulièrement dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. L'ALTM est présente sur le quartier de la Guillotière, aux abords de la Place Gabriel Péri, de la Place Mazagran et puis dans le sud de l'arrondissement à Gerland, à la Cité Jardin, donc l'ALTM avec une subvention individualisée de 300 000 euros en 2022. Et puis, une seconde enveloppe importante à souligner qui concerne d'autres actions, d'autres projets pour financer des expérimentations, des actions en lien avec les axes de la stratégie présentée. On peut prendre pour exemple la lutte contre les conduites routières dangereuses et nous avons eu l'occasion en novembre 2021 de participer à une action de sensibilisation particulièrement intéressante avec les collégiens du collège Gabriel Rosset : reconstitution d'accident, conseils et discours de sensibilisation envers les collégiens sur les conduites dangereuses, les conduites même délictuelles, des conseils des forces de police, des pompiers, et c'était particulièrement intéressant. Je pense que ça sera très bénéfique aux collégiens de Gabriel Rosset. Voilà ce qu'on pouvait dire sur cette programmation 2022.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Juste une petite intervention pour souligner un des faits puisque l'on est là pour évoquer cette commission qui a pour l'un de ses axes majeurs l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique en vue d'apaiser la vie de nos riverains. Je souhaiterais juste souligner, et cela a aussi été repris dans un article paru dans Le Progrès, que les riverains, au niveau de la Place Gabriel Péri, manifestent relativement fortement leur mécontentement des travaux effectués et notamment du passage piéton puisqu'il génère presque plus de contraintes ou de désagréments qu'il ne provoque d'amélioration de la situation. Je me permettais juste de le dire dans le cadre de ce rapport, puisque l'objectif, on est bien d'accord, c'est d'améliorer plus que d'apporter des contraintes. Ce passage piéton avait été issu, notamment, des soi-disant concertations, tout du moins il faisait suite à ces concertations, donc je pense que tous les acteurs qui ont pu participer à ces concertations seraient fortement ennuyés de voir que leurs actions génèrent plus de contraintes que d'améliorations. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Si vous le permettez, je vais donner la parole à Monsieur MONOT qui pourra vous apporter quelques éléments de réponse. Allez-y, Monsieur MONOT.

M. MONOT : Merci. Oui, Madame DESRIEUX, nous avons déjà eu l'occasion de parler déjà des différentes actions, des différents projets d'aménagement en cours, à venir, sur la Place Gabriel Péri, et c'est vrai que ce passage piéton central est une première étape, un premier aménagement léger qu'on a pu mettre en place rapidement pour répondre à une situation, répondre à des cheminements piétons assez difficiles sur la Place Gabriel Péri. Je rappelle la priorité, c'était bien de donner la priorité aux piétons jusqu'à présent qui devaient traverser en trois étapes, attendre trois feux piétons par le cours Gambetta avec des flux extrêmement importants à des endroits contraints, je pense notamment à la traversée de la grande rue de la Guillotière qui a entraîné des flux piétons propices aux différents trafics que l'on peut avoir sur cette place ou aux mésusages. C'était vraiment de lutter contre ce flux important et puis permettre aux piétons d'abord de traverser directement du 7<sup>e</sup> vers le 3<sup>e</sup> ou inversement. L'objectif, il est d'abord rempli, les piétons peuvent traverser et ils le font, c'est ce que l'on peut constater sur le terrain. Nous étions cet après-midi avec les forces de police municipale et nationale, tout l'après-midi comme chaque mois, pour traiter des différentes thématiques de sécurité et de tranquillité de l'arrondissement, et donc, nous avons pu parler de Gabriel Péri comme chaque mois et ça a été l'occasion de faire un premier bilan, en tout cas de

l'aménagement, à savoir quel était le ressenti de toutes et tous. Ce qui ressort, c'est que les flux piétons sont un peu plus simples qu'avant et la police ne trouve pas que cet aménagement a entraîné des situations problématiques. C'est quand même important de le noter sur l'aspect tranquillité et sécurité.

Ensuite, sur votre questionnement qui est de l'impact sur la circulation, sur la fluidité du trafic automobile, c'est ça que vous mettez en avant, les feux tricolores ont été réglés pour permettre cette nouvelle phase, cette nouvelle traversée directe pour donner la priorité aux piétons. Ce réglage peut s'affiner et la Métropole, je le sais, travaille dessus et essaie d'améliorer les usages, les circulations, mais les circulations de tout le monde, c'est-à-dire des piétons, des vélos et des voitures, donc on peut aussi étudier le plan de circulation. Peut-être qu'il y a certains mouvements qui ne sont pas forcément opportuns sur cette place et donc, tout ça est toujours à l'étude pour des éventuelles modifications futures, mais le but premier est rempli, la priorité est bien donnée aux piétons. Là, ça me permet finalement de prendre un petit peu de hauteur, d'élargir un petit peu ce discours, la volonté aujourd'hui dans la métropole, c'est bien ce qui n'a pas été fait dans le passé où l'on cherchait toujours la fluidité d'abord pour le trafic automobile, de donner la priorité, de donner du confort, de la sécurité aux piétons partout. Ça passe par la « ville 30 » qui a été mise en place le 30 mars, il y a 1 mois maintenant. Un accident à 30 km/h est six fois moins important qu'à 50 et les piétons peuvent plus facilement traverser au passage piéton. La diminution globale de la circulation pour limiter vraiment tous ces impacts négatifs de la voiture en ville, et puis les études des cycles des feux, ce qui nous ramène à Gabriel Péri, la Métropole souhaite réétudier partout où c'est possible les feux pour donner plus de souplesse, plus de confort aux piétons, des cycles de feux raccourcis pour que le feu vert des piétons reviennent plus souvent, avoir des traversées un petit peu plus longues pour les personnes qui prennent du temps à traverser. C'est un petit peu nouveau de donner cette priorité aux piétons dans la ville, mais c'est bien la politique que nous poursuivons, de ne plus raisonner uniquement qu'en période de pointe, heure de pointe du matin, heure de pointe du soir, mais bien de raisonner sur tous les moments de la journée et pour tous les usagers de l'espace public. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame DESRIEUX, vous souhaitez réagir ?

Mme DESRIEUX : Oui, je vous remercie, Monsieur MONOT, mais rassurez-vous, j'avais bien compris. Ce que je voulais juste souligner, c'est que quand on met en place des actions, et je retiens votre mot que l'on doit certainement partager, c'est la notion d'équilibre et pas de punition. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je vous propose de revenir au sujet de la délibération qui était les subventions attribuées au titre du CLSPD et de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec vous, Monsieur ESCARAVAGE, et là, on parle plutôt programmation financière pour la politique emploi et insertion professionnelle, donc on change complètement de domaine. Je vous en prie.

#### **23- 3897 - Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros - Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. En effet, c'est un peu le même type de délibération que viennent de présenter mes collègues, donc il s'agit de la programmation

financière 2022 pour la politique emploi et insertion de la ville de Lyon. C'est une délibération dont on a déjà parlé l'année dernière puisque comme c'est annuel, ça revient tous les ans. Cette année, on a environ une trentaine de projets qui sont structurés autour de cinq axes :

- Le premier axe, c'est l'aller-vers et le diagnostic pour identifier et mobiliser les habitants ;
- Le deuxième axe, c'est la mise en activité professionnelle ;
- Le troisième, la levée des freins à l'employabilité ;
- Le quatrième concerne favoriser l'insertion professionnelle dans la transition écologique ;
- Le cinquième est de lutter contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle.

On a de nombreux projets, de nombreuses associations là-dedans qui rentrent dans cette programmation, donc je ne vais pas toutes vous les citer, c'est des associations avec lesquelles on travaille régulièrement, notamment, en ce qui me concerne et au titre de ma délég' à l'emploi. Je les rencontre à peu près trimestriellement dans le cadre de la commission d'insertion d'arrondissement, que depuis 2022, on fait en lien avec le 8<sup>e</sup> arrondissement puisque c'est principalement les mêmes acteurs et les mêmes publics dans le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup>, donc ça fait gagner du temps à tout le monde et ça apporte des synergies.

Voilà pour cette première phase de la programmation, le montant total est de 518 000 euros, donc ça va entre 5 et 20 000 euros par projet, environ. Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE, est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme VACHER**

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais de vous passer la parole, Monsieur CHENAUX, sur l'agriculture urbaine et notamment le soutien de la Ville à l'association La Légumerie. Je vous en prie.

**24- 3899 - Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association « La Légumerie », sise 3 montée des Esses à Lyon (4<sup>e</sup> arrondissement) - Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, c'est aussi une délibération récurrente, donc je vais aller assez vite. Une délibération qui se veut le reflet de nos ambitions en matière de verdissement de la ville, de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie en proposant notre soutien financier à des associations qui animent les jardins partagés, les jardins ouvriers et autres espaces cultivés de notre ville, comme précisé par Madame la Maire, l'association La Légumerie sur le périmètre de l'Oasis de Gerland, au sud du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, ce sont près de 10 000 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire 1 hectare, qui sont cultivés par les habitants pour leur autoconsommation et ce nombre continue de progresser. J'en profite pour attirer votre attention sur le fait que la somme globale à l'échelle de la ville allouée à ces structures est augmentée de 13 000 euros par rapport à 2021. Je vous propose évidemment de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et nous poursuivons avec vous, Madame PASIECZNIK, sur notamment le premier rapport qui concerne les jardins citoyens. Vous avez la parole.

#### **25- 3879 - Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012 - Direction des Espaces Verts**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : En fait, ce rapport concerne effectivement le lancement de l'opération « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021. C'est tout ce qui va concerner la végétalisation citoyenne avec trois grands sujets, à la fois les jardins familiaux, les jardins partagés et puis tout ce qui est jardins de rue, donc très concrètement, on est particulièrement intéressés sur le 7<sup>e</sup> puisque l'on a des jardins familiaux, ces fameux jardins ouvriers avec la section du livre sur Gerland. On est bien concernés aussi par les jardins partagés puisque l'on a à la fois un jardin partagé sur la Place Mazagran, enfin, deux jardins partagés qui sont portés par l'association Brin d'Guill', on a le jardin partagé Graine de Lait située sur Le Bon Lait et puis le jardin de l'Oasis qui est animé par l'association de La Légumerie. On va avoir la chance d'ouvrir un nouveau jardin partagé qui va être porté par Les Dames de Gerland à qui nous allons remettre les clés officiellement mi-mai.

Et dernière chose, effectivement, tout ce qui concerne les jardins de rue qui peuvent aller de choses assez importantes comme on peut avoir sur la Place Jules Guesde où au sein du square on a déjà un jardin de rue assez important. Il y a ce qu'il s'est fait aussi au niveau du square Monod où il y a une implication citoyenne assez forte en termes de jardin de rue et puis, bien sûr, tout ce qui est micro-implantations florales qui sont largement présentes sur notre arrondissement, que ça soit historiquement sur la Guillotière et puis petit à petit, c'est en train de se disséminer sur tout l'arrondissement. Et à chaque fois que l'on me présente les résultats des appels à projets portés par les services, on voit que les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement sont particulièrement friands de ces micro-implantations florales et répondent fortement.

Donc, très concrètement, je vous propose d'approuver cette délibération qui permettra de soutenir tout ce qui est création de nouveaux jardins partagés, entretien des jardins partagés et familiaux, poursuivre les campagnes d'analyse de sol qui sont effectivement nécessaires lorsque l'on crée de nouveaux jardins partagés et permettre l'aménagement des jardins de rue de plus grande ampleur ou sécuriser le patrimoine de ces jardins. Ce qui va correspondre pour 2022 à une enveloppe de 200 000 euros. 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, chaque année, une enveloppe de 200 000 euros. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame PASIECZNIK, sur, cette fois, la gestion conclue entre les Voies Navigables de France (VNF), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sur nos berges. Je vous en prie.

**26- 3960 - Lyon 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Avenants n° 1 aux conventions de superposition de gestion conclues entre Voies Navigables de France, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône et de la Saône dans le cadre du réaménagement des berges EI 60074 et 60032 – Direction Centrale de l’Immobilier**

Rapporteur : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Cette délibération concerne effectivement deux premiers avenants aux conventions de superposition de gestion qui était conclus entre VNF (Voies Navigables de France), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, à la fois sur la rive gauche du Rhône, en particulier pour ce qui nous concerne, mais aussi sur la Saône dans le cadre du réaménagement des berges.

Très concrètement, l'avenant concerne l'intégration du cheminement piéton qui se trouve le long du centre nautique Tony Bertrand sur le quai Claude Bernard et donc, il sera intégré dans cette convention.. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK, on passe désormais aux rapports concernant l'éducation et notamment au groupe scolaire préfigurateur Ginkgo avec vous, Madame LECLUSE. Je vous en prie.

**27- 3876 - Groupe scolaire préfigurateur Ginkgo - Implantation de modulaires - rue Pré Gaudry, 69007 Lyon - Opération n° 07324001 - Lancement de l’opération et affectation d’une partie de l’autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006 - Direction de la Construction**

Rapporteuse : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Merci, Madame la Maire. Bonsoir, en fait, je poursuis ce qui avait été décrit lors du précédent conseil d'arrondissement. Comme vous le savez, le rythme des livraisons, on en a déjà parlé, des livraisons de logement au sud des rails, donc au sud de l'arrondissement, s'accélère et les groupes scolaires existants que sont Ravier, Héritier et Berthelier sont saturés, ils ne permettent pas d'absorber les enfants dont les familles sont en train de s'installer ou qui vont s'installer dans les prochaines semaines dans le quartier.

La situation est particulièrement tendue dans le secteur de l'école Françoise Héritier et les projections de hausse démographique basées sur les livraisons de logement de l'été 2022 nécessitent dès la rentrée 2022 la création de cinq classes supplémentaires, d'où la création que l'on a votée lors du précédent conseil d'arrondissement, la création d'un groupe scolaire de préfiguration, groupe scolaire Ginkgo.

Cette délibération aujourd'hui vise à autoriser le lancement des travaux et le budget afférent. C'est un tènement métropolitain qui est situé Rue Pré-Gaudry, entre le 8 et le 12, qui est destiné à la construction d'un gymnase et est situé à la proximité immédiate du collège Gisèle Halimi et qui va accueillir cette école provisoire de préfiguration. C'est 2 000 m<sup>2</sup> et il permet de mutualiser des fonctions avec le collège, dont la restauration scolaire pour les écoles, de l'école élémentaire de Françoise Héritier. Une convention de mise à disposition du terrain sera signée avec la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce programme de groupe scolaire comprend cinq classes, une salle mutualisée repos et pour le périscolaire, un espace administration, des sanitaires, deux cours de récréation. Il accueillera quarante-neuf élèves en maternelle et quatre-vingts élèves en élémentaire. Les travaux concernant l'installation du chantier, les voiries et réseaux divers, les clôtures, etc.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à ce stade à 450 000 euros. Je vous invite à voter favorablement à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec vous, Madame LECLUSE, mais on change de secteur, on va un petit peu plus au nord, dans le groupe scolaire Berthelot, et l'on parle de raccordements au chauffage urbain. Je vous en prie, Madame LECLUSE, vous avez la parole.

#### **28- 3878 - Groupe scolaire Berthelot et Groupe scolaire Herriot - Raccordements au chauffage urbain - Opérations n° 07007001 et n° 08005004 - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006 - Direction de la Construction**

Rapporteur : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Merci, mais vous avez quasiment tout dit puisqu'en effet, il s'agit du raccordement du groupe scolaire Berthelot au chauffage urbain, tout simplement. Je vous invite à voter favorablement cette délibération. Le coût est estimé à 300 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE, je n'avais pas dit le coût. Désolée, je soigne mes transitions, mais si vous voulez, je peux juste dire le numéro des rapports. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'école Berthelot sera donc raccordée au chauffage urbain si le conseil municipal va dans le même sens que le conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup>.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Désormais, on passe à la petite enfance avec vous, Madame GRIES, et je n'ose même pas lire le titre, donc je vous cède la parole pour la présentation du rapport.

#### **29- 3905 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, d'occupation temporaire et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance Approbation des conventions - Direction de l'Enfance**

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Effectivement, cette délibération concerne le renouvellement de conventions-cadres mixtes d'occupation temporaire et les contrats de sous-mise à disposition entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance.

Ces documents arrivent à échéance, les associations poursuivent leur activité en faveur de l'accueil des petits enfants. Il nous est proposé d'approuver dans le 7<sup>e</sup> arrondissement le renouvellement des conventions avec les établissements d'accueil des jeunes enfants Les Canailous et Les Carpillons, tous les deux gérés par l'association Acolea. Pour ceux et celles qui ne connaissent pas, l'association Acolea est un acteur essentiel du domaine de l'accueil et de la prise en charge d'enfants et d'adolescents. Elle accueille et accompagne plus de deux-mille-trois-cents personnes avec l'aide de mille-deux-cents professionnels répartis dans soixante-seize établissements et services dans l'ensemble du département du Rhône. Et l'EAJE Souris 7 gérée par l'association Une Souris Verte qui agit depuis plus de 30 ans pour permettre aux enfants en

situation de handicap ou atteints de maladie chronique de vivre et grandir pleinement dans notre société. L'association gère trois établissements d'accueil du jeune enfant, dont un dans le 7<sup>e</sup> arrondissement où un tiers est réservé aux enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Désormais, nous parlons sport avec vous, Monsieur FEKRANE, et le premier rapport qui concerne Re Lyon Nous, un événement lyonnais et sportif. Je vous en prie, vous avez la parole.

#### **30- 3914 - Re Lyon Nous 2022 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci. Dans le cadre de la politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 7<sup>e</sup> édition de l'événement Re Lyon qui aura lieu le dimanche 5 juin 2022. Le Re Lyon Nous est un événement gratuit organisé intégralement par les services de la Ville de Lyon. Il permet aux Lyonnaises et Lyonnais de découvrir Lyon autrement, tout en s'amusant. Le temps des participants parcourt plusieurs arrondissements dans une ambiance festive et familiale. Accessible à partir de 6 ans, sans limites d'âge. Deux parcours sont proposés avec des activités sportives originales et décalées, l'occasion de partager un moment de convivialité et de complicité en équipe, tout en renforçant le lien intergénérationnel. Chaque équipe doit résoudre une énigme qui sera le fil conducteur de cette journée et qui intègre l'histoire ainsi que le patrimoine des arrondissements, traversée et mise en scène par des comédiens positionnés sur différents points. Les inscriptions seront ouvertes dès le 11 mai sur le site [www.lyon.fr](http://www.lyon.fr) dans la limite des places disponibles, bien sûr.

La constitution, il ne s'agit pas d'individuel, il s'agit de deux équipes entre deux et quatre personnes maximum. La présence d'un adulte responsable de l'équipe est obligatoire. Les inscriptions sont possibles à partir de 6 ans et l'année dernière, c'était à partir de 7 ans. Deux nouveaux parcours qui traversent le 2<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon :

- Le parcours découverte de 6 km avec six activités sportives accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes ;
- Le parcours aventure de 12 km avec huit activités sportives.

Un événement de plus en plus responsable :

- Une sensibilisation des participants au respect de la protection de l'environnement par la mise en place de tri sélectif des déchets ;
- Le recours à des associations spécialisées dans la gestion et la collecte des déchets, l'organisation des animations sur le site d'arrivée à vocation pédagogique. Cette année, la thématique retenue est sur le zéro gaspillage alimentaire ;
- La distribution par équipe des roadbooks, pour pouvoir s'orienter, en papier recyclé.
- Les achats des produits et de matériels issus du circuit court ;
- Une incitation forte à l'utilisation des modes doux pour se rendre sur le point de départ, à proximité des transports en commun, est déterminée dans le choix des sites de départ et d'arrivée.

Cette année, pour la première fois, le parcours découverte sera accessible aux personnes à mobilité réduite, aux enfants dès 6 ans, aux poussettes. Et aussi les participants des associations qui œuvrent pour cette manifestation, c'est ANTS, acronyme anglais pour Sport et Thérapies Neuro-rééducatives Avancées et Neuro-réhabilitation de Thérapie Sport, et HCE, Handi Cap Évasion. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE, et je vous invite toutes et tous à participer à cet événement en équipe. On n'a pas pu trop en dire dans cette présentation, parce qu'apparemment, il y a beaucoup de secrets, de surprises sur le parcours, mais ça va être fort sympathique. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, pour une convention entre la Ville de Lyon et l'association ATSCAF qui concerne un terrain de pétanque du 7<sup>e</sup> arrondissement.

#### **31- 4000 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association ATSCAF Rhône section pétanque pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux et de terrains de pétanque situés 42 rue Lieutenant-colonel Girard à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Sports**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Comme vous le dites aussi bien, il s'agit bien d'un terrain de pétanque qui n'est pas utilisé depuis plusieurs années et qui est situé 42 rue Lieutenant-colonel Girard. Éventuellement, l'idée était de faire une fusion entre l'ATSCAF et l'association qui était déjà existante auparavant, qui utilisait le loisir. Il y aura six petits terrains de pétanque. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous avez de nouveau la parole pour nous parler BMX Street Station.

#### **32- 3906 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association La Rage pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition du « BMX Street Station » du 17 au 19 juin 2022 - Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui. Il s'agit de l'association La Rage, je ne sais pas pourquoi, mais bon, l'association La Rage dont le siège social est situé 51 rue Salomon-Reinach qui organise la 11<sup>e</sup> édition de la manifestation « BMX Street Station » du 17 au 19 juin 2022. Elle a pour objet le développement du sport de glisse urbaine et notamment le BMX par l'organisation d'événements et de compétitions sportives.

Malheureusement, les éditions 2020 et 2021 ont été annulées en raison du contexte sanitaire. La dernière édition s'est déroulée en 2019, elle a rassemblé environ cinq-cents riders et plus de dix nationalités européennes représentant deux-mille-cinq-cents personnes ont pu assister à l'événement.

Cette compétition internationale est devenue année après année le plus gros rassemblement de pratiquants et pratiquantes de BMX en Europe. Cette nouvelle édition sera la nouvelle itinérante et se déroulera sur six lieux différents :

- Le skate park Perrache ;

- Guillotière ;
- Foch ;
- L'espace piéton du quai du Docteur Gailletton au niveau du Pont Gallieni ;
- Jardin aquatique Jean Couty ;
- Quai Rambaud ;
- Et quai Antoine Riboud.

Cette année, le format est différent, il est plus participatif avec l'organisation d'initiations gratuites pour tous les publics, organisées les samedis et dimanches de 9 h 00 à 12 h 00 sur les skate parks de Foch et de Guillotière. Les initiations seront encadrées par des professionnels, accessibles à tous et toutes, amateurs ou professionnels. L'événement sera encore plus inclusif, une cession ouverte et dédiée à la pratique féminine est prévue le samedi après-midi. Afin de favoriser l'accès au sport de glisse au BMX, l'association développe des actions spécifiques à destination des structures sociales. L'association s'est engagée dans une démarche écoresponsable qui se traduira lors de cet événement par des actions telles que la sensibilisation au tri des déchets, l'utilisation de gobelets consignés, le recours à des producteurs locaux ou encore le recyclage de bois qui ont permis la fabrication des modules du skate park. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, avec le rapport suivant sur la subvention à l'Office des Sports de Lyon pour l'événement Open Sport Lyon. Je vous en prie.

#### **33- 3907 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon pour l'organisation de l'événement « Open Sport Lyon » le samedi 25 juin 2022 - Approbation d'une convention - Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, tout à fait. Il s'agit de l'association de l'Office des Sports de Lyon dont le siège se trouve au 419 avenue Jean-Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup>, il organise la 2<sup>e</sup> édition de l'Open Sport Lyon le samedi 25 juin à la Place Bellecour. L'association a pour objet de soutenir et d'encourager toute initiative tendant à développer la pratique de l'éducation physique et sportive, du sport et des activités de loisirs à caractère sportif. L'Open Sport Lyon est une journée multisport permettant de découvrir tout l'éventail du sport lyonnais pour tous et toutes. Au travers de cette manifestation, l'association souhaite promouvoir la pratique d'activité physique en club et/ou librement, et inciter les personnes de tout âge à s'investir dans le sport en tant que bénévole. En 2018, la première édition de l'Open Sport a regroupé cinq-mille visiteurs, présentant cinquante disciplines sportives avec la présence de quarante clubs lyonnais membres de l'OSL. Je précise bien, c'est des membres de l'Office des Sport de Lyon. Pour cette nouvelle édition qui se tiendra en plein cœur de la ville, Place Bellecour, des démonstrations, des initiations ainsi que des animations sur le sport de Lyon seront proposées par une cinquantaine de clubs lyonnais participants. Environ soixante-dix disciplines sportives seront représentées : sport ballon, le tchoukball, on a le Spirit Dance qui va actuellement le 21 et 22 mai au Palais des Sports, je vous invite à venir pour se qualifier, je l'espère, à la coupe du monde, on a aussi le rugby à treize. La plupart des disciplines sont des disciplines non connues, l'objectif est de les développer et les montrer aux Lyonnais et Lyonnaises. Je vous demande de valider, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur FEKRANE. Je vous propose d'emmener Monsieur VOITURIER à la coupe du monde de Spirit Dance, parce que ça avait l'air de l'intéresser. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Non, je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Après le sport, nous passons à la culture avec vous, Monsieur ORGOGOZO et donc, le premier rapport qui concerne « Tout l'monde dehors ! ».

#### **34- 3917 - Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2022 - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci et bonsoir, tout le monde. Cette délibération vise à valider la programmation du festival « Tout l'monde dehors ! » qui aura lieu cet été du 7 juillet au 28 août prochain. Pour rappel, « Tout l'monde dehors ! » est un festival entièrement gratuit pour les spectateurs et spectatrices qui proposent des rendez-vous artistiques dans l'espace public. Je dis rendez-vous artistique, parce que le champ des possibles est volontairement relativement large, mais on en reparlera tout à l'heure.

Plutôt que de vous présenter la liste des projets qui ont été retenus cette année, vu que vous pouvez les lire directement dans la délibération ou très bientôt les consulter sur le site de la ville, je voulais plutôt ici évoquer la façon dont la programmation a été établie. En effet, bien que le festival soit entièrement pris en charge financièrement par la Ville de Lyon, ce sont bien les arrondissements qui peuvent décider quels projets seront retenus. Cette année, les services ont reçu plus de cent-cinquante dossiers répondant à l'appel à projets et chaque arrondissement avait un budget de 20 000 euros pour choisir les projets de son choix. Mais plus que le budget, c'est en réalité le nombre de projets qui est presque le facteur le plus limitant, car il est délicat de dépasser environ huit à neuf projets par arrondissement pour des raisons organisationnelles et logistiques des services afin de gérer toute la programmation correctement. Chaque arrondissement peut donc théoriquement faire la programmation qu'il souhaite, même si nous avons eu tout au long du processus des échanges afin d'avoir une certaine cohérence.

Pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, le cahier des charges était le même que l'année dernière, au final. D'abord, viser un juste équilibre entre les différentes formes artistiques. Pour cette programmation, il y a quatre spectacles de théâtre, trois de cinéma, un de musique, un de danse, un de contes et lectures. Dit comme ça, je concède que ça n'a pas l'air hyper équilibré, mais il y a beaucoup de propositions théâtrales dans le catalogue qui était proposé et l'année dernière, nous n'avions pas non plus programmé en pratique des représentations de cinéma. Ce n'était pas possible à cause du COVID et de la météo.

Deuxièmement, viser aussi une programmation qui s'adresse à toutes les catégories d'âge, notamment en pensant aux plus jeunes. Donc, dès 4 ans, il sera possible de profiter d'au moins deux spectacles dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, et en gros, un tiers de la programmation de l'arrondissement est adapté aux enfants de 6 ans, environ.

Et enfin, viser une équitable répartition géographique des représentations. Là, ce n'est pas l'objet de cette délibération, mais je tenais quand même à en parler. Autant, l'année dernière, nous avons été extrêmement contraints de par les mesures sanitaires, autant cette année on aborde l'été bien plus sereinement. Il y a certes toujours des contraintes techniques, d'approvisionnement en électricité, de bruit, mais on veille vraiment à ce que le Sud de l'arrondissement accueille plusieurs représentations et que cela ne se cantonne pas uniquement au Parc de Gerland.

Et enfin, un dernier critère pour décider de la programmation et qui est bien entendu un choix politique, entre guillemets, de thèmes que l'on souhaite soutenir. Me concernant, j'ai un tropisme relativement prononcé pour la défense de la culture scientifique afin d'aider le citoyen à se positionner sur des décisions parfois techniques, mais qui ont des implications très souvent

morales, ainsi que la nécessaire réflexion sur la résilience du secteur culturel vis-à-vis des contraintes climatiques et énergétiques qui n'iront qu'en s'accroissant fortement et de manière abrupte, comme on a pu le vivre ces dernières années. Comment ce tropisme se traduit en termes de programmation ? Ça, je le laisse en exercice aux personnes curieuses, mais normalement, ça ne devrait pas être trop difficile à trouver.

À ce propos, je tiens à souligner que « Tout l'monde dehors ! » est certes un moment festif, de partage et de découverte culturelle, mais c'est aussi un acte politique. Pour moi, cela montre très clairement qu'il est possible de faire rêver de bien des manières différentes avec des formes artistiques légères, j'entends par là qui ne nécessitent pas une infrastructure démesurée, pas d'amplification à outrance, de numérisation en 4K et j'en passe. L'humain reste un animal analogique et non pas digital. Avec des jauges raisonnables par opposition aux salles de grosses jauges de type Arena qui, au lieu d'être l'avenir du secteur culturel dans un monde en contraction énergétique, en seront plutôt l'un des fossoyeurs, et avec des artistes locaux qui pour autant nous permettent de penser, de rêver et de réfléchir à un ailleurs ou à un différend. Le sujet de la résilience du secteur culturel est bien entendu plus vaste que cela, mais ces trois éléments en sont néanmoins un socle important et je suis bien heureux de voir qu'ils sont promus par le festival « Tout l'monde dehors ! ».

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Et je crois que Luc VOITURIER est en train de prendre des places pour la coupe du monde de Spirit Dance. Si j'en crois son écran. Donc pour « Tout l'monde dehors ! », qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ORGOGOZO, cette fois-ci sur les Scènes découvertes.

#### **35- 3840 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 203 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles Approbation de conventions et d'avenants - Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. On avait voté il y a quelque temps une prolongation des subventions aux actuelles huit Scènes découvertes afin de permettre l'instruction des dossiers reçus pour le nouvel appel à projets et il s'agit cette fois-ci de présenter et valider les subventions pour le restant de l'année aux structures retenues, donc dans ce nouvel appel à projets. Sont retenues, comme avant, huit structures qui auront, comme le requiert le dispositif Scènes découvertes, pour objectif, entre autres, de soutenir la création d'artistes émergents et d'aider à la mise en réseau, que ça soit avec les professionnels du secteur, mais aussi par la rencontre avec le public. Concernant le 7<sup>e</sup> arrondissement, les deux Scènes découvertes que sont l'association Desoblique au Croiseur et l'association située au Théâtre de l'Élysée sont reconduites avec des subventions pour l'année 2022 qui sont légèrement supérieures au montant de l'année 2021.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO, et ravis effectivement que ces deux Scènes découvertes soient reconduites par la Ville de Lyon, mais je trouve ça aussi intéressant que la Ville de Lyon se repose la question chaque année et réévalue et regarde s'il n'y a pas de nouvelles Scènes découvertes à faire rentrer dans le programme. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ORGOGOZO, sur le festival du 6<sup>e</sup> Continent.

**36- 3911 - Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association Les Amis du 6<sup>e</sup> Continent pour l'organisation du festival 6<sup>e</sup> Continent, du 9 au 12 juin 2022 - Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui. Malgré le titre de la délibération, celui-ci se déroulera du 9 au 12 juin et pas du 2 au 5 juin prochain. Notamment avec un temps fort le 9 juin avec Tous à La Guilde où une centaine d'événements auront lieu dans le quartier de La Guillotière quand le reste de la programmation aura lieu au Parc de Gerland.

L'appel à projets de « Tout l'monde dehors ! » est désormais orienté spécifiquement sur les pratiques artistiques, ce qui n'inclut pas les événements festifs, mais il est bien entendu important de conserver également cette dimension festive que permet tous les ans le festival du 6<sup>e</sup> Continent, d'où cette délibération afin de les aider à hauteur de 4 500 euros pour le festival.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO, et évidemment, je vous invite toutes et tous à participer à ce festival aux bonnes dates. On pourra faire de la communication sur le site de la mairie du 7<sup>e</sup>. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Monsieur ORGOGOZO, désormais, nous allons parler Jazz à Cours et à Jardins.

**37- 3910 - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 10-11-12 juin et 17-18-19 juin 2022 - Direction des Événements et Animation**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait, même si là, j'avoue que je ne sais pas trop pourquoi cette délibération a terminé dans notre arrondissement puisqu'il ne s'agit pas d'une association de notre arrondissement et qu'elle n'officiera pas non plus dans l'arrondissement, mais je vais quand même vous en parler succinctement.

Il s'agit d'une association basée dans le 5<sup>e</sup> arrondissement et qui organise tous les ans des concerts de jazz tout public, donc avec une programmation assez éclectique, dans des cours et des jardins de Lyon. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de m'entretenir avec les représentants de cette association l'année dernière pour voir dans quelle mesure les musiciennes et les musiciens pourraient jouer dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ça n'avait pas pu se faire l'année dernière, mais j'espère que l'occasion se représentera l'année prochaine.

J'espère que cette raison vous semblera suffisante pour accepter qu'elle reçoive une subvention de 3 500 euros pour aller jouer ailleurs que dans le 7<sup>e</sup>.

Mme LA MAIRE : Merci. Je propose que nous ne soyons pas égoïstes et que nous approuvions qu'il y ait du Jazz à Cours et à Jardins dans les autres arrondissements de Lyon.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté, et peut-être, pourquoi pas, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement pour les prochaines années puisque nous aussi, nous avons des cours et des jardins.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et donc, on passe à la dernière délibération de la soirée, le dernier rapport qui nous est présenté par Monsieur ESCARAVAGE et cette fois-ci, on fait un petit bond dans le temps puisque l'on parle des Illuminations de Noël.

### **38- 3933 - Illuminations 2021 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. Il est d'usage de dire que le dernier qui part éteint la lumière, moi, je vais essayer de l'allumer quelques secondes.

Cette délibération fait suite à une délibération que l'on a votée en fin d'année 2021 pour les subventions aux associations de commerçants qui illuminent leurs rues et leurs quartiers pendant les fêtes de fin d'année. On verse un début de subvention avant les fêtes de fin d'année, puis le solde de la subvention sur présentation des factures acquittées. Je vais vous faire grâce de toute la procédure administrative qu'il y a derrière, mais une fois que l'on a réglé tout ça, on arrive à peu près au mois de mai et l'on verse le solde de la subvention qui sera pour le 7<sup>e</sup>, et pour les associations de commerçants qui ont illuminé nos rues cet hiver, de 17 000 euros, environ, pour cinq associations. Je vous propose donc de voter favorablement ce rapport et je vous reparlerai illuminations, sans doute, en novembre prochain et en mai encore prochain, donc habituez-vous.

Mme LA MAIRE : On a hâte. Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Nous allons pouvoir éteindre les lumières.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je n'ai pas été saisie de questions orales ou questions diverses, nous en avons donc fini avec ce conseil d'arrondissement. Je vous remercie pour votre présence et je vous donne rendez-vous le 21 juin à 18 h 30 pour le prochain conseil d'arrondissement. Belle soirée à toutes et tous.